



UBCI
GROUPE BNP PARIBAS

RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE

2014

(DSD, 6 mai 2015)



UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي لتجارة والصناعة

La banque d'un monde qui change

www.ubci.tn

Rapport Annuel Provisoire UBCI 2014

SOMMAIRE

1 Mot de la Direction Générale

- 1 1 Mot du Président du Conseil**
- 1 2 Mot du Directeur Général**

2 Actionnariat

- 2 1 Structure du Capital Social au 31-12-2014**
- 2 2 Conditions d'Accès à l'Assemblée Générale**
- 2 3 Principales Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux Organes d'Administration et de Direction**

3 Conseil d'Administration et Direction Générale

- 3 1 Membres du Conseil d'Administration**
- 3 2 Membres de la Direction Générale**
- 3 3 Commissaires aux Comptes**

4 Gouvernance

- 4 1 Conseil d'Administration**
- 4 2 Code de Gouvernance**
- 4 3 Code de Conduite**
- 4 4 Comités Spécialisés du Conseil d'Administration**

5 Eléments sur le Contrôle Interne

- 5 1 Présentation du Dispositif de Contrôle Interne**
- 5 2 Structure et Fonctionnement de la Gestion des Risques**

6 Profil de Risque de l'UBCI

- 6 1 Cartographie des Risques**
- 6 2 Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques**
- 6 3 Composition Détaillée des Fonds Propres**

7 Environnement Economique, Bancaire et Financier

- 7 1 Environnement Economique International**
- 7 2 Environnement Economique National**
- 7 3 Environnement Bancaire et Financier National**

8 Activités et Résultats

- 8 1 Chiffres Clés UBCI 2010-2014**
- 8 2 Principaux Volumes 2014**
- 8 3 Résultats 2014**
- 8 4 Calendrier des Faits Marquants**
- 8 5 Evénements importants post clôture Exercice 2014**
- 8 6 Activité des Métiers**
- 8 7 Activité des Entités Supports**
- 8 8 Plan Stratégique et Perspectives d'avenir**

9 Bilan Ressources Humaines

- 9 1 Indicateurs Capital Humain**
- 9 2 Centre de Développement des Compétences**

10 L'Action UBCI

10 1 Evolution du Cours de l'Action UBCI

10 2 Communication Financière

11 Groupe UBCI

11 1 Activité des Filiales

11 2 Caractéristiques des OPCVM UBCI

12 Aperçu du Groupe BNP Paribas

12 1 Activité, Résultats, Notation, Performances Financières

12 2 Distinctions BNP Paribas

13 Projet de Résolutions

.....

14 Rapports CAC - Etats Financiers Individuels 2014

15 Rapports CAC - Etats Financiers Consolidés 2014

• **Liste Tableaux (T)**

T1-Evolution des Valeurs Ajoutées par Secteur et Contribution à la Croissance Economique

T2-Chiffres Clés UBCI 2010-2014

T3-Structure du Capital Social au 31-12-2014

T4-Composition du Conseil d'Administration, Qualités de Représentation et Mandats

T5-Détail des Engagements du Secteur du Commerce

T6-Exposition sur les Principaux Bénéficiaires

T7-Composition Détaillée des Fonds Propres

T8-Compte Exploitation

T9-Structure Financière

T10-Action UBCI

T11-Plan Stratégique 2014-2016

T12-Aperçu du Groupe BNP Paribas activité, résultat notations performances financières

• **Liste des Graphiques (G)**

G1-Bilan des Principaux Incidents de Risque Opérationnel par type d'Evénements Bâlois

G2-Répartition des Engagements par Filière de Clientèle

G3-Répartition des Engagements par nature de Crédit selon la Filière

G4-Répartition des Engagements par Secteur

G5-Evolution Effectif

G6-Evolution Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)

G7-Evolution des Dépôts et Avoirs Clientèle

G8-Evolution Produit Net Bancaire

G9-Evolution Coefficient Exploitation

G10-Evolution Résultat Net

G11-Evolution Ratio de Couverture des Risques

1-MOT de la DIRECTION GENERALE

1 1Mot du Président

L'année 2014 a été marquée sur le plan national par un environnement économique encore difficile avec une croissance économique plus faible que prévue, une inflation qui bien que maîtrisée, reste toujours élevée et partant un niveau de chômage toujours préoccupant notamment celui des diplômés de l'enseignement supérieur

Face à un climat d'attente qui a caractérisé la période transitoire, cette quatrième année post-révolution a également été marquée par la détérioration des déficits jumeaux et un climat sécuritaire dégradé

Un motif de satisfaction réside néanmoins sur le plan du processus de stabilisation politique entamé dès le début de l'année avec le vote d'une nouvelle Constitution aboutissant à la tenue dans de bonnes conditions, de premières élections législatives et présidentielles jugées véritablement transparentes et démocratiques

La période qui s'ouvre verra une fois la transition politique achevée, une transition économique avec les réformes structurelles nécessaires qui sans nul doute permettront à notre pays de retrouver la voie de la croissance

Au niveau de notre Banque l'année 2014 a permis d'afficher des performances encourageantes tant sur le plan des volumes de dépôts et de crédits que des revenus

Il est à souligner que la maîtrise combinée des frais de gestion et du coût du risque ont permis d'afficher un résultat net après impôts en progression de plus de 46%

Cette année a également été marquée par la tenue de plusieurs réunions entre l'UBCI et BNP Paribas associant Administrateurs et Commissaires aux Comptes sous la supervision de la Banque Centrale de Tunisie et ce, suite à un certain nombre de revendications formulées par certains Administrateurs portant sur la Gouvernance et la question des Conventions Réglementées

Les travaux issus de ces réunions ont pu aboutir en fin d'année à un certain nombre de décisions et résolutions votées en février 2015 lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires relative à l'Exercice 2013

Ces mesures visaient à répondre à plusieurs objectifs à savoir

=>Améliorer la gouvernance par la cooptation de trois nouveaux Administrateurs dont deux Administrateurs Indépendants qui respectivement présideront le Comité Permanent d'Audit Interne et le Comité des Risques

=>Renforcer le top management en favorisant la promotion de cadres supérieurs UBCI C'est ainsi qu'a été créé le poste de Directeur Général Adjoint confié à Mme Habiba HADHRI, Responsable de l'Inspection Générale

=>Assurer un bon alignement avec un cadre réglementaire évolutif en matière de gestion des conventions réglementées notamment par la fixation d'un plafond de dépenses en matière de maintenance informatique et d'assistance technique et la mise en place de mesures financières représentant une enveloppe globale de 17 millions de dinars dont 6,5 millions de dinars au profit du présent Exercice

Les Comités Spécialisés du Conseil à savoir le Comité Permanent d'Audit Interne ,le Comité des Risques et le Comité Exécutif de Crédit, se sont par ailleurs réunis régulièrement durant l'année afin d'examiner les sujets relevant de leurs compétences respectives
C'est dans ce contexte que l'UBCI a entamé le premier exercice de son Plan de Développement Stratégique 2014-2016 dont vous pourrez découvrir les résultats dans les pages qui suivent

Il est à noter par ailleurs que l'importance accordée par la Banque aux questions de conformité et de gestion des risques dans un environnement marqué par une dégradation des risques font que l'UBCI est sans nul doute parmi les banques offrant l'un des meilleurs profils de risque de la place

Compte tenu de son réel potentiel commercial de la qualité reconnue de son capital humain et de l'apport multidimensionnel du Groupe BNP Paribas, l'UBCI est aujourd'hui dans une position particulièrement favorable pour tirer le meilleur profit des opportunités inhérentes au rebondissement attendu de la croissance économique du pays

Je voudrais remercier nos Actionnaires pour leur soutien sans cesse renouvelé en ayant une pensée émue à l'attention de Monsieur Tahar BOURICHA et Monsieur Mohamed RIAHI rappelés à Dieu et leur rendre un sincère hommage pour leur attachement au développement de l'UBCI

Abderrazak ZOUARI

Président du Conseil d'Administration

1 2 Mot du Directeur Général

L'UBCI a poursuivi son développement en 2014 en dépit d'une croissance économique encore molle

Les concours à l'économie ont ainsi augmenté de 7,70% illustrant notre volonté d'accompagner les projets de nos clients Particuliers, Professionnels, PME et Grandes Entreprises

Notre part de marché en matière de crédits à long terme, sensiblement supérieure à notre part de marché globale, illustrant l'engagement durable et la confiance de la Banque dans les perspectives de reprise de l'économie nationale

Cette croissance a pu s'effectuer en préservant la qualité de notre portefeuille avec un taux de créances non performantes en baisse et limité à 6,17% et un taux de couverture confortable de 85,24%, des performances qui placent l'UBCI parmi les meilleures banques de la place

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont quant à elle augmenté de 5 79 % avec une part conséquente de ressources à vue dans un contexte de surenchère tarifaire et de tensions périodiques sur la liquidité bancaire

La maîtrise du coût moyen de nos ressources conjuguée à une préservation de nos marges sur emplois ont permis en renforçant notre marge d'intermédiation et nos commissions de générer un Produit Net Bancaire de 150 470 millions de dinars en croissance de 6 87%

Le Résultat Brut d'Exploitation a atteint 48,020 millions de dinars en progression de 8 13% avec un coefficient d'exploitation en 2014 à hauteur de 68,09%

La prise en compte du coût du risque permettant d'afficher un Résultat Net Après Impôts (RNAI) de 30 236 millions de dinars en hausse de 46,15% et en avance par rapport au Plan Stratégique 2014 -2016

Ces performances résultent notamment des nombreuses initiatives menées en termes de développement commercial dans les différents volets d'activité

La montée en charge de la Banque Privée lancée fin 2012 a permis d'élargir le portefeuille clients et le volume des capitaux gérés

Au niveau de l'activité retail l'arrivée à maturité du Multicanal a également permis de multiplier les opportunités de contacts et d'augmenter sensiblement le nombre d'entrées en relation tout en renforçant le niveau d'équipement de la clientèle existante

Au niveau de l'activité Corporate, il est à souligner le renforcement de la démarche *One Bank for Corporates* avec l'appui de BNP Paribas permettant d'être un interlocuteur privilégié des entreprises locales souhaitant se développer à l'international et des entreprises étrangères intéressées par le marché tunisien

Notre offre appréciée en matière de cash management a permis également de capter une part croissante des flux de grandes entreprises et d'institutionnels

Le plan industriel développé en matière de leasing a quant à lui permis d'afficher des résultats forts appréciables affichant la meilleure performance du marché avec une croissance de 60%

L'UBCI a en outre confirmé cette année sa dimension citoyenne liée à sa politique RSE avec la poursuite en 2014 d'actions que nous vous invitons à découvrir dans le présent Rapport

Citons à titre d'exemples, le parrainage régulier d'une maison *SOS Village*, le lancement de l'opération *MicroDon* et du Programme *Coup de Pouce* associant les collaborateurs UBCI, le

partenariat noué avec les musées du Bardo et du Louvre pour la restauration d'œuvres lapidaires et la mise en place d'un chantier école sans oublier la collaboration avec l'Institut Français de Tunisie pour la rénovation du site « Le Petit Carnot »

Cette année est également la première année du Plan Stratégique UBCI 2014-2016 visant à terme une augmentation sensible du Résultat Net combinée à une amélioration appréciable du Coefficient d'Exploitation

Ce Plan reprenant en partie les prévisions de croissance économique du pays (PIB + 3,5%) qui se sont révélées être en décalage d'environ 30% par rapport au réalisé (PIB +2,3%)

Malgré cette conjoncture adverse notre écart n'est que de 4 % en termes de PNB mais nous avons fait bien mieux en termes de Résultat Net (+20%) grâce à la maîtrise des charges et du coût du risque

L'UBCI a pour ambition d'être la banque de référence des Particuliers et des Entreprises

Dans cette perspective, il s'agira au niveau Retail de renforcer l'équipement clientèle au travers notamment de l'approche multicanal tout en renforçant la posture commerciale et la maîtrise du risque crédit

Au niveau Corporate, les orientations retenues visent à augmenter l'intensité relationnelle, renforcer l'activité cash management tout en poursuivant la diversification métiers

L'UBCI dispose donc aujourd'hui des moyens de cette ambition grâce au professionnalisme de ses équipes, à la qualité de son offre commerciale, à la rigueur de sa gestion et à l'appui du Groupe BNP Paribas, autant d'éléments appréciés par une clientèle exigeante ayant le souci légitime de la qualité

Ces performances ont été rendues possibles grâce à l'engagement et au dévouement de l'ensemble des Collaborateurs que je voudrais remercier vivement à cette occasion

Merci également à nos clients, Particuliers et Professionnels, Entreprises et Institutionnels pour leur confiance indéfectible meilleurs garants de la pérennité de l'UBCI

L'UBCI ayant été endeuillée suite à la disparition de Messieurs Tahar BOURICHA et Mohamed RIAHI, je voudrais au nom de tous les Collaborateurs à nouveau rendre hommage à nos deux Administrateurs pour leur importante contribution au développement de la Banque et témoigner à leurs proches ma sincère sympathie

Patrick POUPON

Administrateur Directeur Général

2.ACTIONNARIAT

2.1 Structure du Capital Social au 31-12-2014

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% 31/12/2014
Actionnaires Tunisiens	735	9 953 511	49 767 555	49,764
<u>Personnes Morales</u>	<u>42</u>	<u>167 230</u>	<u>836 150</u>	<u>0,836</u>
Assurances	11	41 718	208 590	0,209
SICAV	3	3 645	18 225	0,018
SICAF	7	44 342	221 710	0,222
SICAR	0	0	0	0,000
FCP	3	1 595	7 975	0,008
Autres Personnes Morales	18	75 930	379 650	0,380
<u>Personnes Physiques</u>	<u>644</u>	<u>1 500 843</u>	<u>7 504 215</u>	<u>7,504</u>
M.Med Rached CHEBIL	1	165 552	827 760	0,828
Feu Ali FEKIH	1	76 604	383 020	0,383
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
Autres Personnes Physiques	641	1 160 553	5 802 765	5,802
<u>Groupes et Familles</u>	<u>49</u>	<u>8 266 460</u>	<u>41 332 300</u>	<u>41,329</u>
***Groupe TAMARZISTE	6	2 209 617	11 048 085	11,047
PERSONNES PHYSIQUES	4	117 736	588 680	0,589
LE PNEU	1	385 104	1 925 520	1,925
MENNINX HOLDING	1	1 706 777	8 533 885	8,533
***Famille SELLAMI	11	1 686 343	8 431 715	8,431
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 036 087	5 180 435	5,180
STRAMICA	1	412 840	2 064 200	2,064
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	135 658	678 290	0,678
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
***Htters SADOK BEN SEDRINE	11	1 157 339	5 786 695	5,786
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 157 339	5 786 695	5,786
***Groupe Mohamed RIAHI	4	1 010 091	5 050 455	5,050
PERSONNES PHYSIQUES	1	792 411	3 962 055	3,962
DELTA FINANCES	1	131 866	659 330	0,659
DELTA PROJETS	1	60 299	301 495	0,301
ALPHA GTI CROISSANCE	1	25 515	127 575	0,128
***Famille BOURICHA	6	942 683	4 713 415	4,713
PERSONNES PHYSIQUES	5	935 012	4 675 060	4,675
AMATAB	1	7 671	38 355	0,038
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	515 726	2 578 630	2,578
PERSONNES PHYSIQUES	1	447 872	2 239 360	2,239

SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	468 827	2 344 135	2,344
PERSONNES PHYSIQUES	4	468 827	2 344 135	2,344
***Famille BOUAOUADJA	5	275 834	1 379 170	1,379
PERSONNES PHYSIQUES	5	275 834	1 379 170	1,379
<i>Actions non créées</i>		<u>18 978</u>	<u>94 890</u>	<u>0,095</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		18 978	94 890	0,095
Actionnaires Etrangers	46	10 048 018	50 240 090	50,236
<i>Personnes Morales non résidentes</i>	<u>1</u>	<u>10 017 766</u>	<u>50 088 830</u>	<u>50,085</u>
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085
<i>Personnes Physiques non résidentes</i>	<u>45</u>	<u>30 252</u>	<u>151 260</u>	<u>0,151</u>
Personnes physiques non résidentes	45	30 252	151 260	0,151
TOTAL	<u>781</u>	<u>20 001 529</u>	<u>100 007 645</u>	<u>100</u>

2.2 Conditions d'Accès à l'Assemblée Générale

(Extrait Statuts UBCI : Art 24)

Pour participer aux Assemblées Générales Ordinaires, les Actionnaires doivent détenir au moins dix actions. Toutefois plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

2-3 Principales Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux Organes d'Administration et de Direction

Délégations accordées par l'AGO du 22 juin 2012 pour émettre un ou plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe globale de 100 MD, dont un premier emprunt de 30 MD a été émis en 2014.

Le Conseil d'Administration du 4 février 2015 a autorisé l'émission d'un nouvel emprunt d'un montant maximum de 30 MTND.

3 CONSEIL d'ADMINISTRATION et DIRECTION GENERALE

3 1 Membres du Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration

M Abderrazak ZOUARI

Administrateurs

- Mme Sonya BOURICHA
- M Ridha BEN MOSBAH, Administrateur Indépendant
- M Jacques DESPONTS
- M Jean Marc BRAULT de BOURNONVILLE Administrateur Indépendant
- BNP Paribas BDDI Participations représentée par M Gianluca LAURIA,
- M Stéphane MOUY
- M Patrick POUPON
- M Mohamed RIAHI
- M Mohsen SELLAMI
- Société MENINX Holding représentée par M Mehdi TAMARZISTE
- M Philippe TARTELIN

3 2 Membres de la Direction Générale

3 2 1 Comité Exécutif

Administrateur Directeur Général	M Patrick POUPON
Secrétaire Général	M Didier DUFOUR
Directeur de la Stratégie et Développement	M Slim Hédi CHEKILI
Directeur de la Banque Entreprise	M Nabil GATTI
Directeur ALM Trésorerie	M Seyf ISMAIL
Directeur des Ressources Humaines	M Elyès OUARDI
Directeur du Réseau Commercial	M Noureddine TARHOUNI

3 2 2 Comité Direction Générale

Administrateur Directeur Général	M Patrick POUPON
Secrétaire Général	M Didier DUFOUR
Directeur des Affaires Spéciales et du Recouvrement	M Othman ATRI
Directeur des Risques	M Vincent BAYART
Directeur des Opérations	Mme Sonia BEN SALAH
Directeur de la Stratégie et Développement	M Slim Hédi CHEKILI
Directeur de la Conformité	M Mounir DRISSI
Directeur Immobilier et Moyens Généraux	M Mounir FATTAH
Directeur de la Banque Entreprise	M Nabil GATTI
Inspecteur Général	Mme Habiba HADHRI
Directeur ALM Trésorerie	M Seyf ISMAIL
Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales	M Mohamed LASRAM
Directeur de l'Organisation et Méthodes	Mme Nadia MASLAH
Directeur des Finances et Contrôles	M Bertrand MUTRICY
Directeur des Ressources Humaines	M Elyès OUARDI
Directeur des Systèmes d'Informations	M Imed SLIM
Directeur du Réseau Commercial	M Noureddine TARHOUNI

3 3 Commissaires aux Comptes

- Cabinet FINOR
- Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Ltd

4. GOUVERNANCE

4.1 Conseil d'Administration

4.1.1 Composition, Qualités et Mandats

Nom et Prénom	Représenté(e) par	Qualité	Décision	Date début-fin mandat	Adresse
M. Abderrazak ZOUARI	Lui-même	Président du CA	Coopté en tant qu'Administrateur et PCA par le CA du 14/11/2011. Cooptation ratifiée par l'AGO du 22/06/2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014.	2012-2014	Tunisie
M. Patrick POUPON	Lui-même	Administrateur	Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'AGO du 05/02/2015 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2016	2013-2016	Tunisie
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	M. Gianluca LAURIA	Administrateur	Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'AGO du 05/02/2015 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2016	2013-2016	France
M. Mohamed RIAHI	Lui-même	Administrateur	Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'AGO du 22/06/2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014	2012-2014	Tunisie
M. Philippe TARTELIN	Lui-même	Administrateur	Nommé en tant qu'Administrateur par l'AGO du 22/06/2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014.	2012-2014	France
M. Jacques DESPONT	Lui-même	Administrateur	Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'AGO du 22/06/2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014	2012-2014	France
MENINX HOLDING	M. Mehdi TAMARZISTE	Administrateur	Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'AGO du 22/06/2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014	2012-2014	Tunisie
M. Stéphane MOUY	Lui-même	Administrateur	Nommé en tant qu'Administrateur par l'AGO du 26/07/2013 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2015.	2013-2015	France
M. Mohsen SELLAMI	Lui-même	Administrateur	Nommé en tant qu'Administrateur par l'AGO du 22/06/2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014.	2012-2014	Tunisie
Mme. Sonya BOURICHA	Elle-même	Administrateur - Membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux	Cooptée en tant qu'Administrateur par le CA du 29/12/2014 . Cooptation ratifiée par l'AGO du 05/02/2015 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2015. Nommée "Membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires" par le CA du 29/12/2014 .	2013-2015	Tunisie
M. Ridha Ben MOSBAH	Lui-même	Administrateur indépendant	Coopté en tant qu'Administrateur indépendant par le CA du 29/12/2014, en remplacement de Mme Fatma ABASSI, démissionnaire. Cooptation ratifiée par l'AGO du 05/02/2015 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2014.	2013-2014	Tunisie
M. Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE	Lui-même	Administrateur indépendant	Coopté en tant qu'Administrateur indépendant par le CA du 29/12/2014. Cooptation ratifiée par l'AGO du 05/02/2015 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2016.	2013-2016	France

4.1.2 Fréquence des Réunions du Conseil d'Administration en 2014

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises en 2014 selon le calendrier suivant :

- Premier semestre : les 30 avril et 18 juin,
- Second semestre : les 17 juillet, 27 août, 18 décembre et 29 décembre.

4.1.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

Les Membres du Conseil d'Administration sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et des articles 8 et 9 des Statuts de l'UBCI, par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans.

Les Administrateurs personnes morales, sont tenus de désigner un Représentant Permanent.

Les Membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire (articles 190 et 283 du CSC).

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une démission ou une incapacité juridique le Conseil peut procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations à titre provisoire doivent être ratifiées par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Dans le cas où le nombre des Membres du Conseil est inférieur au minimum légal, les Administrateurs en fonction doivent convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour combler l'insuffisance au regard du nombre minimum requis de Membres du Conseil d'Administration.

4.2 Code de Gouvernance

Le Code de Gouvernance UBCI reprend l'ensemble des dispositions du Règlement Intérieur consacrées à la composition et au fonctionnement du Conseil, à la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et l'organe social délibérant, aux missions et au fonctionnement des Comités Spécialisés, ainsi qu'au comportement de l'Administrateur.

4.2.1 Missions du Conseil d'Administration et Déontologie

A- Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins, le Conseil d'Administration

- détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de l'UBCI groupe BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre,
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général,
- désigne les mandataires sociaux pour des mandats d'une durée de trois ans,
- fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général,
- approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion,
- procède ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc.

- aux évaluations et contrôles jugés nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,
- à l'examen et à l'arrêté des comptes,
- à la communication aux Actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions lui soumet au moins une fois par an, les projets de Budget de Rapport de Gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 15 millions de dinars, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait

l'objet d'une approbation préalable par le Conseil

Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de l'UBCI-Groupe BNP Paribas, le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, rend compte selon la même périodicité, de l'émission desdits emprunts ou titres

B- Le Président du Conseil d'Administration

Dans les relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié à un autre Administrateur

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics aux plans national et international

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les Actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise

Il veille au bon fonctionnement des organes de l'UBCI- Groupe BNP Paribas

Il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître

Il organise les travaux du Conseil d'Administration Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités Spécialisés

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie

Il s'assure que les Administrateurs extérieurs à la société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie de l'UBCI-Groupe BNP Paribas, notamment stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement opérations financières, risques, États financiers

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission

Il peut entendre les Commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité Permanent d'Audit Interne

Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des Comités Spécialisés Il s'assure en outre que les Administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil avec assiduité, compétence et loyauté

Il rend compte dans un rapport joint au Rapport de Gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil des procédures de contrôle interne mises en place

par la société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général

C- Comportement de l'Administrateur -Déontologie

L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des Actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe UBCI

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'Administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats

Il s'engage à ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel

• Respect des Lois et Règlements

L'Administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les Administrateurs

• Ethique et Déontologie

L'Administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de UBCI Groupe BNP Paribas Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre UBCI à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité et Contrôle Permanent du Groupe UBCI

• Situation de conflit d'intérêts

L'Administrateur fait part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante

Un Administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre doit démissionner

• Discrétion

Tout Administrateur de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités Spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les Administrateurs ayant violé cette règle

- **Assiduité**

Les Administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales des Actionnaires

4 2 2 Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative

Ces Comités se réunissent selon les dispositions réglementaires, avec ou sans la participation du management de la banque Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité telle que définie par le présent règlement

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'Administration Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent

A- Le Comité des Risques

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière

Le Comité est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du

Contrôle Périodique de la Compliance, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent

Il se réunit au moins six fois par an et chaque fois que nécessaire

- **Composition**

Le Comité des Risques comprend au moins trois Membres du Conseil d'Administration et est présidé par un Membre répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par la procédure relative à la gouvernance Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque

- **Missions**

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe UBCI en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant notamment du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques Il procède six fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent de la conformité et du contrôle périodique Il analyse les correspondances avec la Direction de la Supervision Bancaire de la BCT

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en

considération des seuils et critères définis par le Conseil d'Administration et en rend compte au Conseil d'Administration

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre Il est informé par le Président du Conseil d'Administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'Administration

- **Auditions**

Le Comité procède à l'audition hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la fonction Conformité et contrôle permanent et du responsable des Risques Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées

Il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du Groupe UBCI et il est tenu informé de leur programme de travail

B- Le Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit comme les autres comités, assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation des décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance

Ce comité est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement

Il se réunit six fois au moins par an et chaque fois que nécessaire

- **Composition**

Le Comité Exécutif de Crédit se compose d'au moins trois Membres du Conseil dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil et dont un président choisi par ses pairs Les Membres sont désignés par le Conseil d'Administration, qui doit pourvoir, sans délai, au remplacement de tout Membre du comité en cas de vacance

Selon la loi 2006-19 du 2 mai 2006 le Comité Exécutif de Crédit doit être présidé par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou le Président du Directoire

Il est interdit aux Membres du Conseil non dirigeants de prendre part aux décisions de financement soumises au Comité Exécutif de Crédit

- Si sa présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée

- S'il entretient des liens avec l'Etablissement de Crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

Les Membres du Comité n'ayant pas la qualité de Membre du Conseil doivent justifier d'une compétence et d'une expérience dans le domaine du financement

- **Missions**

Le Comité est chargé d'examiner l'activité financement de l'UBCI, à ce titre il donne son avis au Conseil sur certaines catégories de crédit notamment

- les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil

- les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil

- les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'Etablissement de Crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- les crédits accordés aux clients classés chez l'UBCI ou chez d'autres Etablissements de Crédit au sens de la circulaire BCT n° 91-24

C- Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la Banque, propose la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et agréé la désignation des Auditeurs Internes.

Le Comité se réunit au moins six fois par an et chaque fois que nécessaire.

• Composition

Le Comité Permanent d'Audit Interne comprend au moins trois Membres du Conseil d'Administration et est présidé par un Membre répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par la procédure relative à la gouvernance. Le Directeur Général de la banque ne peut être Membre du comité. Un Membre du Comité Permanent d'Audit Interne ne peut siéger au Comité des Risques ni au Comité Exécutif de Crédit.

• Missions

Le Comité Permanent d'Audit Interne est chargé de

- procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques
- examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'Établissement et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices,
- contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de l'Établissement chargées des missions de contrôle
- donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des Auditeurs Internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération
- proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et/ou des Auditeurs Externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles
- veiller à doter la structure d'audit interne de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

• Auditions

Le comité procède à l'audition, hors la présence d'autres Membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique du responsable de la fonction Conformité et Contrôle Permanent et du responsable des Risques. Il présente au Conseil d'Administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du Groupe UBCI et il est tenu informé de leur programme de travail.

4 2 Code de Conduite

La réputation de l'UBCI dépend très largement de celle de ses collaborateurs et représentants. L'UBCI attend, par conséquent de chacun d'entre eux qu'il ait une conduite qui protège cette réputation. Une telle conduite conditionne en outre la croissance de l'activité commerciale du Groupe.

4 3 1 Application et Objectif

Le Code de Conduite de l'UBCI énonce des principes fondamentaux qui doivent gouverner la conduite de tous ses collaborateurs.

Ces principes sont en accord avec les valeurs de l'UBCI. La réalisation d'objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit pas compromettre leur respect. Nombre d'entre eux reflètent des obligations réglementaires et, en toute hypothèse, ne pas s'y conformer pourrait entraîner un risque de sanction professionnelle.

Si un collaborateur a un doute sur l'application d'un ou plusieurs de ces principes, il doit demander une aide et un éclaircissement auprès de sa hiérarchie, de la Conformité ou des Affaires Juridiques.

4.3.2 Principes

- **Agir avec honnêteté, loyauté et transparence**

Afin de s'assurer de la confiance des clients et, plus généralement, de toute personne ayant un intérêt dans l'UBCI, ses collaborateurs agissent avec honnêteté, loyauté et transparence dans leurs actes professionnels, et (le cas échéant) dans ceux de leur vie personnelle qui sont susceptibles de porter atteinte au fonctionnement ou à la réputation de l'UBCI.

- **Faire preuve de respect des autres**

Les collaborateurs n'exercent à l'égard des clients, des autres collaborateurs et plus généralement de toute personne avec laquelle l'UBCI est en relation aucune discrimination ou harcèlement, tels que ceux basés sur la race, la couleur, la croyance, la religion, l'origine, la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut marital, le handicap ou l'opinion politique.

- **Se conformer aux lois, règlements et normes professionnelles**

Les lois, règlements et normes professionnelles qui s'appliquent à l'activité professionnelle des collaborateurs, s'imposent naturellement à eux.

- **Se conformer aux instructions**

Les collaborateurs se conforment aux instructions permanentes (politiques, procédures, etc.) et ponctuelles de leur hiérarchie relatives à leur activité professionnelle.

- **Servir au mieux l'intérêt du client**

Les collaborateurs cherchent à

-fournir les produits et services qui conviennent le mieux au client, au regard de ses objectifs, de ses ressources, de ses connaissances et de son expérience,

-fournir une information loyale, claire et non trompeuse et, s'il le demande, un avis, particulièrement en ce qui concerne la performance attendue, les risques attachés et la tarification.

-assurer un service de bonne qualité qui protège au mieux ses intérêts.

-agir à son égard de manière impartiale, sans qu'aucun client (ou toute autre contrepartie) ne soit privilégié de manière indue,

-être transparents, notamment en mettant à sa disposition, s'il le demande, toute information concernant l'exécution de ses opérations.

- **S'assurer que l'intégrité des marchés est respectée**

Tout acte qui pourrait être considéré comme un abus de marché (tel que l'usage incorrect d'une information privilégiée ou une manipulation de marché) est prohibé.

- **Gérer les conflits d'intérêts**

Les collaborateurs gèrent les situations de conflit entre les intérêts de l'UBCI et/ou de ses clients et/ou de ses collaborateurs conformément aux procédures de l'UBCI. Ils évitent les conflits d'intérêts qui les engagent à titre personnel, en particulier s'ils se rapportent à des transactions personnelles, des intérêts commerciaux extérieurs, des cadeaux ou des offres d'hospitalité.

- **Agir de manière professionnelle**

Les collaborateurs

-favorisent le travail d'équipe ,

-respectent le secret professionnel ,

-font preuve de loyauté à l'égard de l'UBCI, c'est à dire s'abstiennent d'agir contre ses intérêts à moins que leur opposition ne se situe dans un cadre reconnu comme le droit de chacun à exprimer une opinion ,

-font preuve de réserve dans leurs déclarations à l'extérieur sur tout sujet concernant l'UBCI, à moins d'y être autorisés

-contribuent à la mise en œuvre des meilleures pratiques de l'UBCI, particulièrement dans le domaine du contrôle des risques, de la prévention de la fraude et plus généralement du contrôle interne

-Se conforment aux engagements pris par l'UBCI en matière de responsabilité sociale et environnementale

- **Protéger les intérêts de l'UBCI**

Les collaborateurs font le meilleur usage des actifs et ressources de l'UBCI et prennent toute mesure contre le mauvais emploi de ceux-ci au profit de tout autre personne que ce soit volontairement ou par négligence

- **Faire part des dysfonctionnements constatés**

Un collaborateur qui estime raisonnablement qu'une opération ou un projet d'opération dont il a connaissance ou qu'il soupçonne ou qu'un ordre qui lui est donné, n'est pas conforme à un des principes énoncés par ce Code ou à une règle externe ou interne, doit en faire part soit à sa hiérarchie directe ou indirecte soit à la Conformité, si nécessaire dans le cadre du dispositif d'alerte éthique. Cette action ne lui portera aucun préjudice , aucune mesure de sanction ne pourra être prise contre lui en conséquence

4 4 Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

4 4 1 Comité Permanent d'Audit Interne

A- Charte

Le Comité Permanent d'Audit Interne de l'UBCI, est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Banque

La Charte du Comité Permanent d'Audit Interne est adoptée par le Conseil d'Administration de l'UBCI. Le Comité Permanent d'Audit Interne revoit régulièrement sa charte et propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables

Le fonctionnement du Comité Permanent d'Audit Interne est régi par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006. Les modalités pratiques d'application sont définies dans la circulaire BCT n° 2006-19 du 28 novembre 2006 traitant du Contrôle Interne dans les Etablissements de Crédit ainsi que dans la circulaire BCT n° 011-06 du 20 mai 2011 relative au Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit

- **Rôle**

Le rôle du Comité Permanent d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la Banque, propose la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et agréé la désignation des Auditeurs Internes.

- **Composition**

Le Comité Permanent d'Audit Interne se compose d'au moins trois Membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses Membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil. Les membres de l'organe de direction de la Banque ne peuvent être Membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

Un Membre du Comité Permanent d'Audit Interne ne peut siéger au Comité des Risques ni au Comité Exécutif de Crédit.

La présidence du Comité Permanent d'Audit Interne doit être confiée à un Membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 13 de la circulaire BCT n° 011-06 du 20 mai 2011, relative au Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée l'un des Membres du Comité, choisi par ses pairs.

- **Responsabilités**

Le Comité Permanent d'Audit Interne est appelé à

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ,
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'Etablissement et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices ,
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées de missions de contrôle ,
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable de l'audit interne, des Auditeurs Internes ainsi que sur leur promotion et leur rémunération
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée des moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission

- **Pouvoirs**

La Banque est tenue de fournir au Comité Permanent d'Audit Interne tout document ou information que le Comité juge utile et notamment

- les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi des recommandations de ces missions
- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne ,
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil ,
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ,
- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la BCT
- les rapports des différentes missions de contrôle réalisées par les Autorités publiques, les Commissaires aux Comptes et les Auditeurs Externes ainsi que les rapports des Agences de Notation et des Instances Internationales

Le Président du Comité Permanent d'Audit Interne peut demander l'audit de toute personne responsable au sein de la Banque sur des questions relevant de la compétence du Comité. Le Comité peut, lorsqu'il le juge nécessaire, proposer au Conseil d'Administration de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête

- **Fonctionnement du Comité Permanent d'Audit Interne**

1 Planning et participation aux réunions du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne se réunit sur convocation de son Président au moins six fois par an et chaque fois qu'il le juge utile

Les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont la présence est jugée utile peuvent assister aux réunions du Comité sur invitation adressée par son Président

2 Notification des réunions et distribution préalable de documents

Les Membres seront prévenus au moins sept jours calendaires avant la réunion du Comité. Toutefois, le délai de notification peut être raccourci si le Président du Comité Permanent d'Audit Interne décide qu'en raison de circonstances imprévues et dans l'intérêt de la Banque, ce délai de notification plus court est nécessaire, ou si tous les Membres conviennent de ce délai de notification raccourci.

A la demande du Président du Comité Permanent d'Audit Interne, les informations et données importantes pour la compréhension par les Membres du Comité des sujets devant être débattus lors de la réunion sont préparées par l'organe de direction ou par toute autre personne désignée à cet effet.

Le Président du Comité Permanent d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les Membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires.

3 Délibération

Le Comité Permanent d'Audit Interne ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses Membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des Membres du Comité choisi par ses pairs.

Les décisions du Comité Permanent d'Audit Interne sont prises à la majorité des Membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

4 Procès-Verbal de Réunion

La structure d'audit interne est en charge du secrétariat du Comité Permanent d'Audit Interne et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les

différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes

5 Rapport d'Activité

Le Comité Permanent d'Audit Interne rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées

Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque

Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers annuels un rapport d'activité détaillé

Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

B-Membres

- | | |
|----------------------|---|
| • Mohamed RIAHI | Président par intérim durant l'année 2014 |
| • Feu Tahar BOURICHA | Membre |
| • Jacques DESPONTS | Membre |
| • Stéphane MOUY* | Membre |

Nommé membre du CPAI par le Conseil d'Administration du 18 juin 2014

C-Fréquence de Réunion

Le Comité Permanent d'Audit Interne (CPAI) a tenu six réunions au cours de l'année 2014, sous la présidence de Monsieur RIAHI selon le calendrier suivant

- Premier semestre les 26 mai et 17 juin,
- Second semestre les 16 juillet 27 août, 18 décembre et 29 décembre

D-Synthèse des travaux durant l'année 2014

Lors de sa réunion tenue le 18 juin 2014 le Conseil d'Administration de l'UBCI a décidé de -nommer Monsieur Stéphane MOUY en qualité de Membre du Comité Permanent d'Audit Interne (CPAI)

-dispenser Monsieur Mohamed RIAHI de sa qualité de Membre de ce comité et de le nommer en qualité de Membre du Comité Exécutif de Crédit

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a demandé à Monsieur RIAHI d'assurer provisoirement les fonctions de Président du CPAI en attendant de pourvoir ce poste vacant depuis la démission de Madame Fatma ABASSI

En date du 29 décembre 2014, le Conseil a décidé de coopter Monsieur Ridha BEN MOSBAH en sa qualité d'Administrateur Indépendant et Président du CPAI en remplacement de Madame Fatma ABASSI

Enfin, le comité a enregistré avec une profonde tristesse le décès le 19 décembre 2014 de Monsieur Tahar BOURICHA Administrateur et Membre du CPAI
Les sujets abordés au cours de ces réunions s'articulent autour des thèmes suivants

1- Suivi de l'activité de l'audit interne

Le plan d'audit pour l'année 2014, préparé dès la fin de l'année 2013, a été approuvé par le CPAI au cours de sa réunion du 26 mai 2014. Les Membres du comité ont pris connaissance d'un décalage enregistré dans le démarrage des premières missions, notamment du fait de la conduite par l'Inspection Générale d'investigations spécifiques, à la demande du CPAI, au sujet du marché de transport de fonds d'une part et de celui de l'archivage des dossiers de crédit d'autre part.

Les conclusions de ces investigations ont été présentées au CPAI lors de sa réunion du 16 juillet 2014.

Lors des réunions tenues les 16 juillet et 29 décembre, les membres du CPAI ont pris connaissance de l'avancement du plan d'audit ainsi que des principaux constats formulés par les missions d'audit suivantes :

-Missions réalisées dans le cadre du plan d'audit 2013 : Back Office Titres, Risque Opérationnel du Réseau, Direction des Achats, Transport de Fonds,

-Missions réalisées dans le cadre du plan d'audit 2014 : Back Office Transactions Clientèle, Gestion des Chéquiers, Gestion du risque de crédit par le réseau commercial, Audit d'UBCI Finance, Comptes sensibles, Banque Privée.

Les principales forces et faiblesses relevées par les différentes missions d'audit ont été passées en revue et les actions correctrices recommandées ont été commentées.

Par ailleurs, au cours de la réunion du 29 décembre 2014, la méthodologie d'élaboration du plan d'audit pluriannuel a été rappelée, la cartographie des risques arrêtée au 30 septembre 2014 ainsi que le projet de plan d'audit pour la période 2015-2019 ont été présentés et le plan d'audit pour l'année 2015 a été approuvé.

D'autre part, le CPAI a pris connaissance du dispositif de suivi des recommandations formulées par les différentes missions d'audit. Ces recommandations sont introduites dans une base du Groupe BNP Paribas, avec un responsable de mise en œuvre nommé et désigné et une date de mise en œuvre précise. La Conformité assure un suivi régulier de l'avancement des actions entreprises, en relation avec les responsables opérationnels désignés, et la clôture des recommandations au niveau de la base est assurée par l'audit interne à l'appui des justificatifs présentés.

Les recommandations non clôturées ont été passées en revue et leur avancement commenté lors des réunions du CPAI tenues les 16 juillet et 29 décembre.

D'autre part, les constats de faiblesses ne donnant pas lieu à la formulation d'une recommandation sont également répertoriés et suivis par la Conformité.

Enfin, les membres du CPAI ont pris connaissance de la composition de l'équipe d'audit de l'UBCI (profil des auditeurs, âge et ancienneté), ainsi que du budget de fonctionnement de l'Inspection Générale pour l'année 2014 (charges de personnel, de formation et de déplacement).

2- Travaux intérimaires des Commissaires aux Comptes

Les Membres du CPAI ont pris connaissance des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur mission de contrôle interne pour l'exercice

2013 Une synthèse de ces recommandations a été présentée lors du Comité tenu le 16 juillet, et la liste complète a été adressée aux Membres du CPAI par courrier électronique

Le dispositif de suivi de ces recommandations est assuré par la fonction Finance, pour les recommandations d'ordre comptable, et par la fonction Conformité pour le reste des recommandations Ce suivi concerne aussi bien les recommandations introduites dans la base FACT du Groupe que les autres recommandations, qui sont répertoriées dans un fichier spécifique

Les recommandations ouvertes au niveau de la base FACT ont été présentées lors du CPAI du 29 décembre 2014 Le Comité a pris connaissance de la clôture des recommandations relatives à la réalisation de l'inventaire physique des immobilisations et du rapprochement des résultats de cet inventaire aux soldes comptables Une dernière recommandation doit être clôturée début 2015 concernant l'apurement des écarts constatés

3- Examen des Etats Financiers au 31/12/2013 et au 30/06/2014

Les Etats Financiers au 31/12/2013 ont été examinés à trois reprises par le CPAI (réunions du 26 mai du 16 juillet et du 18 décembre)

Les échanges ont principalement porté sur les réserves formulées par les Commissaires aux Comptes ainsi que sur les solutions proposées pour leur levée

Lors de la réunion du 26 mai, le comité a pris acte de la levée de la réserve relative aux immobilisations corporelles et de la validation du processus d'inventaire tournant proposé par l'UBCI

La version des Etats Financiers présentée à l'occasion de la réunion du 16 juillet fait suite à la remarque formulée par la Banque Centrale de Tunisie au sujet de la couverture du risque fiscal à hauteur de 50%, tenant compte de la Notification reçue par l'UBCI à l'issue du contrôle fiscal

La version finale des Etats Financiers validée au cours de la réunion du 18 décembre tient compte des propositions du Plan de Remédiation et de Relance de BNP Paribas

Par ailleurs, le CPAI lors de sa réunion tenue le 27 août, a examiné les Etats Financiers arrêtés au 30 juin 2014, dont la validation définitive demeure conditionnée par l'approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2013 par l'Assemblée Générale

4- Autres sujets abordés par le CPAI

Lors de la réunion tenue le 26 mai 2014, les membres du CPAI ont pris connaissance de la publication par la Banque Centrale de Tunisie en date du 7 novembre 2013 d'une circulaire portant sur les règles de contrôle interne à mettre en place pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Cette circulaire prévoit la mise en place par les banques de procédures internes décrivant les diligences à accomplir et les règles à suivre Ces procédures doivent être examinées par le Comité Permanent d'Audit Interne et approuvées par le Conseil d'Administration Dans ce cadre, la réunion du 17 juin a été consacrée à la présentation du dispositif mis en place par l'UBCI pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme organisation en place, procédures, outils utilisés pour la surveillance du dispositif contrôles

de 1^{er} et de 2^{ème} niveau réalisés, actions de formation et de sensibilisation du personnel de la Banque

4 4 2 Comité Exécutif de Crédit

A-Charte

Le Comité Exécutif de Crédit de l'UBCI est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Banque

La Charte du Comité est adoptée par le Conseil d'Administration de l'UBCI. Le Comité Exécutif de Crédit revoit régulièrement sa charte et propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables

Le fonctionnement du Comité Exécutif de Crédit est régi par les textes réglementaires de référence suivants

-Loi 99-1958 du 19 décembre 1958 relative à la création et à l'organisation de la BCT telle qu'abrogée par les textes qui la suivent et spécifiquement la loi n° 29-2006 du 15 mai 2006 ,

-Loi n° 65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux Etablissements de Crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19, du 2 mai 2006 et spécialement l'article 34/3 ,

-Loi n°108-1985 du 6 décembre 1985 relative à l'encouragement des Etablissements Financiers et bancaires à traiter exclusivement avec les non-résidents ,

-Loi n°89-1994 du 26 juillet 1994 relative au financement leasing ,

-Circulaire BCT n°7-2006 du 24 juillet 2006 relative au Comité Exécutif de Crédit abrogée par la circulaire n°06-2011 du 20 mai 2011 portant sur le renforcement des règles de bonne gouvernance

Les modalités pratiques d'application sont définies dans cette dernière circulaire

- **Rôle**

Le Comité Exécutif de Crédit, comme les autres comités, assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation des décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance

Ce comité est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement

- **Responsabilités**

Le Comité Exécutif de Crédit donne son avis au Conseil sur certaines catégories de crédits notamment

-les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil ,

-les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil

-les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'Etablissement de Crédit au sens de l'article 23 de la loi n°65-2001 relative aux Etablissements de Crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ,

-les crédits accordés aux clients classés chez l'UBCI ou chez d'autres Etablissements de Crédits au sens de la circulaire de la BCT n°91-24

- **Composition**

Le Comité Exécutif de Crédit se compose d'au moins trois Membres du Conseil dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil et dont un Président choisi par ses pairs. Les Membres sont désignés par le Conseil d'Administration, qui doit pourvoir, sans délai, au remplacement de tout Membre du comité en cas de vacance.

Selon la loi 2006-19 du 2 mai 2006, le Comité Exécutif de Crédit doit être présidé par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou le Président du Directoire.

Il est interdit aux Membres du Conseil non dirigeants de prendre part aux décisions de financement soumises au Comité Exécutif de Crédit dans le cas où sa présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Les Membres du Comité n'ayant pas la qualité de membre du Conseil doivent justifier d'une compétence et d'une expérience dans le domaine du financement.

Ces membres permanents n'ayant pas la qualité de membre du Conseil sont

- Le responsable de la Direction Banque Entreprises
- Le responsable de la Direction du Réseau Commercial
- Le responsable de la Direction Centrale des Risques

- **Fonctionnement du Comité**

1 Planning, ordre du jour et participation aux réunions

Le Comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et en tous cas au moins six fois par an.

Le Président du Comité, en concertation avec la structure chargée du crédit (Direction Centrale des Risques) établira l'ordre du jour de chaque réunion.

Le Comité peut faire appel à tout responsable interne dont la présence est jugée utile.

2 Notification des réunions et distribution préalable de documents

Les Membres seront prévenus au moins sept jours calendrier avant la réunion du Comité. Toutefois, le délai de notification peut être raccourci si le Président du Comité décide qu'en raison de circonstances imprévues, et dans l'intérêt de la Banque, ce délai de notification plus court est nécessaire ou si tous les Membres conviennent de ce délai de notification raccourci. A la demande du Président du Comité, les informations et données importantes pour la compréhension par les Membres du Comité des sujets devant être débattus lors de la réunion sont préparés par la Direction Centrale des Risques et revus par lui.

Le Président du Comité est chargé de veiller à ce que les Membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires

3 Délibération

Le Comité Exécutif de Crédit ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses Membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des Membres du Comité choisi par ses pairs.

Les décisions du Comité Exécutif de Crédit sont prises à la majorité des Membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

4 Procès-Verbal de Réunion

La structure chargée du crédit est en charge du secrétariat du Comité et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité. Une copie des procès-verbaux est transmise au Comité de Direction.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que de l'Auditeur Externe.

6 Rapport d'Activité

Le Comité Exécutif de Crédit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de sa mission. Il lui communique ses conclusions, recommandations et/ou propositions.

Il remet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des États Financiers annuels, un rapport d'activité. Le rapport annuel comprendra une évaluation de l'activité du Comité.

Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

• Pouvoirs

La Banque est tenue de fournir au Comité Exécutif de crédit tout document ou information que le Comité juge utile.

Le Comité peut, lorsqu'il le juge nécessaire, proposer au Conseil d'Administration de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

B-Fréquence de Réunions

Six réunions ont été tenues en 2014 selon le calendrier suivant :

Premier semestre : les 28 janvier, 26 mars et 17 juin

Second semestre : les 11 novembre, 18 décembre et 29 décembre

Ils ont été présidés par le Directeur Général conformément à la loi 2006-12 du 2 mai 2006.

Le quorum permettant les délibérations a été respecté durant l'année 2014.

Par décision en date du 18 juin 2014, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Mohamed RIAHI, Membre du Comité Exécutif de Crédit.

C-Membres

• Patrick POUPON	Président
• Philippe TARTELIN	Membre
• Mohamed RIAHI	Membre
• Nabil GATTI	Membre
• Noureddine TARHOUNI	Membre
• Vincent BAYART	Membre

D-Synthèse des travaux durant l'année 2014

Quatre-vingt groupes d'affaires ou contreparties ont été présentés pour avis lors des réunions du Comité Exécutif de Crédit

-Crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil pas de dossiers concernés en 2014

-Crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil 76 dossiers pour lesquels les engagements ont été renouvelés à l'identique ou augmentés pour un montant de 296 643KTND

Il est à noter que des dossiers ont pu être présentés plusieurs fois dans l'année

-Crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'Etablissement de Crédit au sens de l'article 23 de la loi n°65-2001 relative aux Etablissements de Crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales 4 dossiers dont les engagements ont été renouvelés à l'identique ou augmentés pour un montant total de 272KTND

-Crédits accordés aux clients classés chez l'UBCI ou chez d'autres Etablissements de Crédit au sens de la circulaire BCTn°91-24 pas de dossiers concernés en 2014

Les avis techniques ont été examinés et n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière

Les délibérations des Comités ont porté soit sur des renouvellements d'engagements, des mises en place de lignes, des réaménagements ou des modifications

Le Comité Exécutif de Crédit a émis des avis favorables à l'unanimité sur les dossiers présentés et a rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de sa mission

Il n'est pas proposé de modification dans les responsabilités et le fonctionnement du Comité

En conclusion, le Comité Exécutif de Crédit a exercé sa mission de manière satisfaisante dans le respect de la réglementation en vigueur

4 4 3 Comité des Risques

A-Charte

Dans un environnement de plus en plus mondialisé, des risques nouveaux apparaissent

De ce fait, les régulateurs exigent désormais que les banques apportent la preuve que leurs opérations sont parfaitement maîtrisées

Outre les contrôles périodiques effectués par les corps d'audit et d'inspection, cette maîtrise passe par la consolidation des dispositifs de contrôle permanent présents dans les entités opérationnelles dispositifs dont la fiabilité et l'efficacité incombent aux responsables de ces entités

Simultanément nos clients et partenaires attendent des banques non seulement le respect des lois et des règlements, mais aussi une lutte active contre la fraude, contre le financement du terrorisme et le blanchiment de fonds une meilleure information sur les produits et le respect des engagements pris

Ils attendent également qu'elles aient pris les mesures leur permettant d'assurer la continuité des traitements en cas de sinistre ou de crise grave

L'accent est ainsi mis sur le développement d'un dispositif global de contrôle interne qui coordonne les contrôles périodiques, les résultats des dispositifs de contrôle permanent des entités opérationnelles, la conformité aux lois et règlements, et enfin l'action des équipes spécialisées dans les domaines de la compliance du contrôle permanent et du risque opérationnel

Ce dispositif de coordination du contrôle interne contribue à améliorer la gouvernance de la Banque et conforte nos clients et partenaires dans la confiance qu'ils nous manifestent au quotidien

- **Rôle**

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière

Le Comité est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Compliance, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent

Le périmètre du Comité de l'entité inclut ses filiales et les autres entités du Groupe BNP Paribas présentes en Tunisie ayant un mandat express avec le Responsable Conformité de l'Entité

Il a pour mission de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle opérationnel permanent, et tout particulièrement de la maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité

Ce rôle consiste notamment à

- Instaurer une vue globale et organisée du dispositif de contrôle opérationnel permanent et de la gestion des risques

- Analyser et prendre des décisions sur ces sujets,

- Constituer un niveau de détection, d'alerte et d'escalade pour les faiblesses identifiées,

- Démontrer et formaliser l'implication des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de l'Entité dans la gestion de ces sujets et le suivi des actions engagées

Pour être en mesure de réaliser son rôle et ses objectifs, le Comité a le pouvoir de décision dans son périmètre d'intervention

L'objectif du Comité est d'assister le Conseil notamment dans

- la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels

- l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques

- le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée

- l'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit de marché de liquidité, le risque opérationnel et de non-conformité les plus significatifs

- l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'Etablissement

- l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil

- l'approbation des plans de continuité d'activité

- le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des Etablissements de Crédit dépassent les montants prévus tel qu'exigés par la circulaire BCT n° 09-2012 du 29 juin 2012

Le comité a également pour objectif de

- permettre aux lignes de métiers et aux fonctions de signaler les risques opérationnels et de non-conformité les plus significatifs ainsi que les faiblesses dans l'environnement du contrôle permanent,

- souligner les plans d'actions associés et de fournir une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des mesures prises

Le Comité est également une instance de décision qui a vocation à assister le Responsable de l'Entité dans la mise en place d'un système de contrôle interne adapté à ses risques et enjeux

Il contribue à la diffusion de la culture de contrôle et de conformité au sein de l'Entité

Il prend connaissance des synthèses des rapports d'activité et analyses de la situation de l'Entité

Il décide des orientations nécessaires et des mesures correctrices à prendre

• **Domaine d'application**

Cette procédure s'applique aux risques opérationnels et de non-conformité qui incluent le risque de réputation de fraude de reporting financier, fiscal, légal, de non-conformité avec les lois réglementations et politiques, les risques opérationnels liés aux personnes, aux processus, aux systèmes et environnements externes ainsi que le risque commercial, de crédit de marché, de liquidité, et de contrepartie

• **Responsabilités et Autorités**

Le Comité des Risques se compose d'au moins trois Membres du Conseil d'Administration dont un Président choisi par ses pairs et qui doit être parmi les Membres indépendants du Conseil

Ils sont désignés par le Conseil d'Administration, qui doit pouvoir, sans délai au remplacement de tout Membre du comité qui perd sa qualité de Membre du Conseil

Les membres de l'organe de direction ne peuvent être Membres du Comité des Risques Le Président du Comité peut inviter tout responsable dont la participation est de nature à favoriser la coordination du contrôle interne au sein de l'Entité

La Conformité est la structure chargée de la surveillance et du suivi des risques au sein de l'organisation de la banque Elle assure le secrétariat du Comité des Risques

Le comité veille à ce que ladite structure soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission

• **Périodicité et Formalisation**

Le Comité se réunit a minima six fois par an et ses débats donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu diffusé aux membres du Comité

Des Comités additionnels peuvent également se tenir à la demande de son Président, ou après la consultation du Président à la demande du Responsable de la Conformité ou de tout autre Membre du Comité

Au cours du premier Comité de chaque année, toutes les fonctions et lignes de métiers réalisent une évaluation des risques majeurs inhérents à leurs activités et présentent les plans d'actions correctrices

Cette évaluation inclut la cotation du risque intrinsèque et de la qualité du dispositif, selon que le risque décrit révèle de sérieuses insuffisances « High », des faiblesses avérées « Medium » ou n'a pas d'impact direct en matière de contrôle interne « Efficiency »

La Conformité réalise également l'évaluation des risques majeurs selon le format standard fourni

Le Responsable de la Conformité coordonne les travaux préparatoires et centralise les

différentes contributions qui seront présentées au Comité Il s'assure également que tous les sujets Conformité sont abordés au moins une fois par an

B-Membres

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Abderrazak ZOUARI Président• Gianluca LAURIA Membre• Mehdi TAMARZISTE Membre |
|--|

C-Fréquence de Réunion

Le Comité des Risques s'est réuni 6 fois au cours du second semestre 2014 selon le calendrier suivant

-Les 20 octobre et 29 octobre, le 18 novembre , les 09 décembre 18 décembre et 29 décembre

D-Synthèse des travaux durant l'année 2014

Le Rapport sur les travaux du Comité des Risques durant l'année 2014 est établi en application de l'article 18 de la circulaire BCT 06-2011 du 20 Mai 2011, portant sur la gouvernance

Il présente de manière synthétique les travaux des comités, et concerne l'ensemble des filiales de la banque

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités du Groupe UBCI le Comité des Risques constitue un instrument essentiel dans le pilotage et la politique de maîtrise des risques de la Banque, et contribue ainsi fortement à la pérennité de l'activité

Les échanges fructueux ont permis de faire des avancées sensibles en matière de maîtrise des risques

- **Risques de Crédit**

La maîtrise des risques de crédit reste globalement satisfaisante avec une amélioration de la qualité du portefeuille liée à une stabilité des encours douteux et une augmentation importante de la production

Il est à noter une stabilisation du poids des encours classe 1 et une baisse de 0 3pts du poids des encours classe 2-5

Les mesures prises pour améliorer la réactivité lors de la dégradation des risques sont effectives

Nous observons une bonne diversification sectorielle, le top 10 des engagements représente 32% des encours

Le coût du risque est en diminution importante la baisse du coût du risque est liée à des mesures importantes mises en œuvre début 2014 Comités risques mensuels de premier niveau Nivellement automatique des impayés, Sensibilisation plus forte des collaborateurs sur la maîtrise des risques

L'augmentation du taux de couverture est liée à l'impact de la nouvelle circulaire BCT du 31/12/2013

Dans un contexte de progression importante des encours, on observe une maîtrise du taux d'échus avec entre autres la mise en place d'un processus de renouvellement allégé pour la clientèle des professionnels

Les ratios réglementaires sont respectés Les règles prudentielles en matière de surveillance des positions de change sont également respectées

Le pôle CSR et plus précisément le Contrôle Financier, établit un reporting quotidien reprenant les expositions et les positions calculées par les outils risques standards BNP

Paribas et les confronte avec les limites en place En cas de dépassement non régularisé la Direction Générale est avertie

- **Risques de Marché**

L'activité Change est encadrée par des limites internes plus strictes que les limites réglementaires (max 10% des Fonds Propres Nets par devise et 20% au global)

Un suivi quotidien est effectué par le service Contrôle Financier rattaché à la Direction des Risques, avec reporting des dépassements à la Direction Générale Pas de dépassement à signaler non régularisé sur l'année 2014

- **Risques de Liquidité, de Livraison et de Taux**

La maîtrise des risques reste globalement satisfaisante

Le ratio de liquidité de la BCT permet de calculer la capacité d'une banque à honorer ses engagements à court terme

A l'instar de la majorité des banques tunisiennes, l'UBCI ne respecte pas ce ratio (crise de liquidité touchant l'ensemble du secteur), qui sera abandonné avec la mise en place progressive du ratio LCR de Bâle III (Jan-2015 entrée en vigueur du LCR qui doit être > 60%)

Un Contingency Funding Plan est mis en place afin de

- Détecter à l'avance les tensions sur la liquidité pour anticiper les crises
- Réagir rapidement en cas de tensions pour escalader et décider

- **Risques Opérationnels**

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent 7 catégories

1-fraude interne

2-fraude externe,

3-pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail

4-clients produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée),

5-dommages occasionnés aux actifs physiques,

6-interruption d'activité et défaillance de systèmes,

7-exécution livraison et gestion de processus (erreur de saisie erreur dans documentation)

Le focus réalisé sur les incidents de risque opérationnel montre que l'impact des incidents du risque opérationnel reste faible par rapport au PNB

Les défaillances proviennent souvent d'erreurs dans l'exécution ou le suivi des opérations qui représentent le premier type d'incidents de risque opérationnel sur 2014

Une attention particulière a été portée sur ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement notre dispositif de contrôle déjà très structuré

Les autres types d'incidents représentent en poids relatif des montants d'incidents plus limités

- **Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent**

La réalisation des contrôles de second niveau ainsi que l'Indice de Maîtrise des Risques sont globalement satisfaisants et en amélioration continue passant de 87% à 89% à fin 2014, grâce aux efforts de suivi réalisés pour la maîtrise des risques et le respect des procédures en vigueur par les opérationnels

Les points d'efforts se limitent à 6% de l'ensemble des contrôles réalisés et qui font l'objet d'actions de correction par les responsables opérationnels et d'un suivi par le département du contrôle permanent

Une adaptation permanente des contrôles de second niveau est réalisée afin de couvrir les zones de risque

La réalisation des Contrôles Majeurs de la hiérarchie ainsi que l'Indice de Maîtrise des Risques sont globalement satisfaisants et en amélioration continue passant de 85% à 91% à fin 2014 grâce aux efforts de suivi réalisés et l'implication des responsables opérationnels

- **Risque de Non-Conformité et de Réputation**

En matière de risque de non-conformité à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme la qualité du dispositif reste globalement satisfaisante

La banque est dotée d'une organisation et de moyens logistiques permettant l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de lutte anti blanchiment d'argent et financement de terrorisme

- **Risque d'Intermédiation des Prestations de Services d'Investissement**

La maîtrise des risques reste globalement satisfaisante Une nette amélioration a été constatée, sachant que la filiale d'intermédiation en bourse (UBCI Finance) est intégrée dans le processus de suivi des risques du Groupe UBCI

En 2014, l'ensemble des ratios réglementaires des SICAVs sont contrôlés par le service contrôle financier de la Banque et les quelques dépassements enregistrés sont régularisés

- **Exposition au Ratio Réglementaire de Solvabilité**

Le ratio de solvabilité mesure le degré de couverture des risques encourus (bilan et hors bilan) par les fonds propres de la Banque (fonds propres de base + fonds propres complémentaires)

Le taux réglementaire est d'au minimum 10% à fin 2014 Elaboré trimestriellement, ce ratio validé par le Conseil d'Administration puis par les Commissaires aux Comptes est respecté

5 ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE

5 1 Présentation du Dispositif de Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui permet d'assurer la maîtrise globale des risques tout en cherchant à atteindre les objectifs stratégiques fixés

Ce dispositif a pour objectifs notamment, d'assurer

- le développement d'une culture risque de haut niveau chez les Collaborateurs,
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne,
- la fiabilité de l'information interne et externe,
- la sécurité des opérations
- la conformité aux lois, règlements et politiques internes

Les risques visés sont les risques de toute nature que le Groupe UBCI prend volontairement ou rencontre dans l'exercice de ses activités : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque opérationnel, risque de non-conformité et de réputation, risque de liquidité et de financement, risque de gestion actif-passif, risque de souscription d'assurance

La réalisation des objectifs est indissociable de la prise de risque. La maîtrise des risques lui apporte donc une contribution essentielle

On rappellera que le dispositif de contrôle interne est complété par le dispositif de contrôle externe opéré par les Commissaires aux Comptes, les régulateurs et le cas échéant des organismes externes mandatés à cet effet (organismes certificateurs)

La prise de risque est au cœur des métiers du Groupe UBCI. De ce fait, un contrôle interne adapté est pour le Groupe une nécessité

Les textes en vigueur imposent à l'UBCI d'être dotée d'un dispositif de contrôle interne comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique

Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général du CMF, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle

5 1 1 Principaux Acteurs du Contrôle Interne

- **La Direction Générale**

La Direction Générale, sous la supervision du Conseil d'Administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne. A ce titre, principalement, Le Directeur Général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques, Finances et Contrôles, Inspection Générale)

Il rend compte au Conseil d'Administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif

La Direction Générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne. Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade

Elle évalue et contrôle périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances

- **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration,

-détermine sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre

-se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Banque

-arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des Risques, ou directement à sa connaissance,

-approuve le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place

-procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de la Banque et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux Actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,

-procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,

-évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate

- **Le Président du Conseil d'Administration**

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres Membres de la Direction Générale des événements et situations relatifs à la vie du Groupe, notamment quant à l'organisation et les risques.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur les procédures de contrôle interne. Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités pour l'accomplissement de leur mission.

Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Banque au fonctionnement des comités spécialisés.

- **Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration**

Des Comités Spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'Administration. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'Administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de Membres de la Direction Générale ou de Collaborateurs du Groupe.

Ils peuvent recourir à des Experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

5 1 2 Les Fonctions de Contrôle Permanent

Les Fonctions de contrôle permanent, qu'elles soient intégrées dans les entités opérationnelles ou distinctes de celles-ci, leur apportent une contribution à la maîtrise de leurs risques. Celle-ci se matérialise principalement par

- La validation des normes et procédures
 - L'organisation et la réalisation de contrôles permanents et de reporting
 - Des avis, conseils, recommandations, des plans d'action et autres actions d'assistance
- Ces Fonctions sont d'abord la Conformité et Contrôle Permanent, les Risques et Finances, toutefois d'autres Fonctions jouent un rôle clef dans des domaines spécifiques

• La Fonction Conformité

La Conformité contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques

Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au responsable Conformité du Groupe BNP Paribas

Il communique à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité de Coordination du Contrôle Interne toutes les informations qui leur sont nécessaires pour exercer leurs responsabilités en matière de contrôle permanent, sous réserve de celles qui relèvent directement du domaine de compétence des Fonctions Risques et de la Fonction Finances

Dans la mesure où le dispositif de contrôle permanent dans les activités opérationnelles réunit de nombreux intervenants, une coordination étroite de leurs actions et des méthodes employées est nécessaire

Une Equipe de la Coordination du Contrôle Permanent est constituée au sein de la Direction Conformité qui a pour mission générale de veiller à l'existence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent au sein du Groupe UBCI

Elle agit en association avec l'ensemble des acteurs du contrôle permanent

• Les Fonctions Risques

Les Fonctions Risques ont pour missions de

- conseiller la Direction Générale en matière de politique de prise de risque
- informer, alerter la Direction Générale sur l'état des risques auxquels la Banque est exposée,
- contribuer en tant que « deuxième regard » à ce que les risques soient conformes et compatibles avec les politiques du Groupe et ses objectifs de rentabilité
- assurer le respect de la réglementation bancaire dans le domaine des risques, en liaison avec les Fonctions concernées

Les missions des Fonctions Risque de Crédit et Risque de Marché sont exercées de manière indépendante des entités opérationnelles, ce qui contribue à l'objectivité du contrôle permanent qu'elles exercent

• La Fonction Finances

Les principaux objectifs de la Fonction Finances en matière de contrôle permanent sont de

- S'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des données comptables et financières,
- Veiller à la disponibilité de l'information au moment opportun
- Assurer la production d'états comptables et de gestion de qualité,
- S'assurer du respect de la réglementation comptable et fiscale en vigueur

- **Les Autres Fonctions**

D'autres fonctions contribuent significativement au Contrôle Permanent dans des domaines spécifiques, notamment

- La Fonction Affaires Juridiques pour la sécurité juridique
- La Fonction Informatique dans le domaine de la protection des données personnelles et la sécurité informatique
- La Fonction Achats dans les domaines des achats et de l'externalisation
- La Fonction Ressources Humaines dans le domaine du droit social

5 1 3 Le Contrôle Périodique

Les missions du Contrôle Périodique sont les suivantes

- Donner à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporter des conseils pour les améliorer et contribuer à créer de la valeur ajoutée ,
- Aider la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures l'efficacité et le caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent

La mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Contrôle Périodique est la responsabilité des entités opérationnelles concernées. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Contrôle Périodique est assuré par la Coordination du Contrôle Permanent au sein de la Direction Conformité

L'Inspection Générale exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités du Groupe UBCI. Ses principes d'intervention sont définis dans sa Charte de responsabilités

Les Inspecteurs chargés de la bonne exécution des missions du Contrôle Périodique sont nécessairement indépendants du Contrôle Permanent

Les résultats des travaux de l'Inspection Générale sont communiqués à la Direction Générale et au Comité Permanent d'Audit Interne

5 1 4 Les Fondamentaux du Dispositif

Le dispositif de contrôle interne repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle mis en œuvre par le management et l'ensemble des Collaborateurs

- **Règles fondamentales du Contrôle Interne**

La Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels** au minimum un contrôle par l'Opérationnel sur les opérations transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ,
- Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quel que soit son niveau et ses responsabilités** Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ,
- Le Contrôle Interne est exhaustif** il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles
- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches** elle s'exerce entre origination exécution comptabilisation règlement et contrôle avec la mise en place de

fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique,

-La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité , elle peut nécessiter un deuxième regard l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différends par le principe de « l'escalade ») .

Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc)

Les Comités des risques et de contrôle interne et les Comités d'audit interne en sont des instruments privilégiés

-Le Contrôle Interne est traçable il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit

- **Description synthétique des trois niveaux de contrôle**

Niveau 1 du Contrôle

Celui-ci regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques

Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales

Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur

Ces responsables disposent d'une diversité d'outils pour exercer leurs contrôles de Niveau 1 à travers notamment

-Le visa des transactions au niveau du système d'information en fonction de limites définies par rapport à la fonction occupée,

-Le forçage des opérations sur le système d'information,

-Les contrôles à priori (opérations remarquables, ouvertures de comptes),

-La vérification des juridictions accordées aux collaborateurs,

-La vérification du respect des délégations octroyées aux collaborateurs

Ils procèdent également au contrôle des entités et activités placées sous leur responsabilité dans le cadre de leurs plans d'actions et des visites périodiques qu'ils sont amenés à effectuer auprès de ces entités

Niveau 2 du Contrôle

Celui-ci est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie

Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle de niveau 1 et de suivre les risques majeurs identifiés

Il s'exerce par le biais des **Points de Surveillance Fondamentaux (PSF)**, qui constitue des contrôles à caractère obligatoire couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risque

Il est effectué par des Fonctions de contrôle permanent de manière nécessairement indépendante Il se répartit entre

- Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle permanent intégrées dans l'organisation opérationnelle des Entités
 - Les Fonctions support qui exercent à titre secondaire des fonctions de contrôle permanent C'est le cas de la Direction des Risques (Pôle Contrôle du Crédit & Reporting), de la Direction Finances et Contrôles, les contrôles exercés par ces fonctions sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante
 - Les Fonctions de contrôle permanent de certaines filiales qui ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne
 - Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle permanent distinctes des Entités opérationnelles
- Les contrôles sont réalisés par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles, rattachée au Secrétariat Général

Niveau 3 du Contrôle

Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de la Banque, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques

Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale du Groupe, rattachée fonctionnellement à la Direction Générale et hiérarchiquement au Président du Comité d'Audit et au responsable de l'audit du Groupe BNP Paribas Le contrôle périodique du groupe UBCI est également exercé par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas

5 2 Structure et Fonctionnement de la Gestion des Risques

5 2 1 Gestion des Risques

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque par type de risques que l'UBCI est prête à prendre dans le cadre de sa stratégie

A l'échelle du Groupe, l'appétit au risque se traduit par

1-Des Principes et des indicateurs d'appétit au risque définis selon quatre catégories

- Rentabilité et Croissance Ajustées du Risque,
- Adéquation des Fonds Propres,
- Financement et Liquidité
- Concentration,

2-Des Principes qualitatifs régissant les risques par nature difficilement quantifiables, tels que le risque de réputation ou certains risques opérationnels

L'appétit au risque définit ainsi la tolérance globale au risque à moyen et long termes et permet de

- définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par la Banque,
- orienter les activités de la Banque dans les limites de l'appétit au risque défini et d'améliorer la cohérence des pratiques de risques au sein du Groupe
- suivre le profil de risque, contribuant ainsi à une gestion proactive maîtrisée et optimisée des risques, du capital et de la liquidité,
- faciliter le dialogue avec le Conseil d'Administration et les Autorités de supervision

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le superviseur bancaire

5 2 2 Organisation de la Gestion des Risques

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement de la banque La responsabilité de son contrôle de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à la fonction Risque dédiée,

indépendante des Métiers et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité, suit le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Métiers qui les proposent, la fonction Risque a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. Les fonctions Risque et Conformité exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. La fonction Risque communique régulièrement au Comité des Risques du Conseil d'Administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau de la banque. La fonction Conformité informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

5 2 3 Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties et diviser les risques (circulaires BCT 91-24 de décembre 1991 et 2012-09 de juin 2012).

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2014.

Le ratio de couverture des risques mesure le degré de couverture des risques encourus (bilan et hors bilan) par les fonds propres de la Banque (fonds propres de base + fonds propres complémentaires).

Le taux réglementaire est d'au minimum 10% à fin 2014. Elaboré trimestriellement, il est le résultat du rapport Fonds Propres / Risques Encourus.

Le ratio de couverture des risques (ratio de solvabilité) est respecté.

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les Commissaires aux Comptes pour validation des différentes évaluations avant de les soumettre au Conseil d'Administration pour approbation.

5 2 4 Typologie des Risques

La typologie des risques retenue par la banque évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par la Banque.

- **Risque de Crédit**

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et celle de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit.

- **Risque de Contrepartie**

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché d'investissements ou de règlements où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie. C'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

- **Risque de Marché**

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change les cours des valeurs mobilières et les marges de crédit

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché

- **Risque Opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée accidentelle ou naturelle Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques Les inondations, les incendies les tremblements de terre les attaques terroristes etc sont des exemples d'événements externes Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation

- **Risque de Non-Conformité et de Réputation**

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire administrative ou disciplinaire assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières qu'elles soient de nature législative ou réglementaire ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Par définition ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel

Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'Etablissement C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à la Banque, ses clients ses contreparties ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque

5 2 5 Exposition au Risque de Crédit

- **Risque de Concentration par Contrepartie**

Les limites d'engagements sont déterminées conformément aux dispositions réglementaires Elles ont été revues par la BCT en juin 2012 avec une approche plus restrictive

Le suivi des limites se fait trimestriellement Au 31 décembre 2014, ces différentes limites sont respectées

Par ailleurs, les groupes d'affaires les plus importants font l'objet d'un focus lors du reporting trimestriel. Leur poids dans les engagements globaux est relativement stable sur les trois dernières années.

- **Risque de Concentration Sectorielle**

Une analyse est faite sur l'exposition par secteur avec un focus sur l'évolution du poids des différents domaines d'activités. Les engagements ne sont pas particulièrement concentrés sur un secteur (le secteur du commerce étant par nature très diversifié : grandes surfaces détaillants, commerce de gros sur divers secteurs).

- **Exposition au Risque Opérationnel**

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent 7 catégories :

1-fraude interne,

2-fraude externe

3-pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail

4-clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée)

5-dommages occasionnés aux actifs physiques,

6-interruption d'activité et défaillance de systèmes

7-exécution, livraison et gestion de processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation)

- **Dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la circulaire BCT N° 2013 15 du 07/11/2013 est venue imposer l'obligation aux banques de se doter de dispositifs performants de prévention et de gestion des risques en la matière.

Cette circulaire a trouvé une réponse au niveau du Groupe UBCI dont le dispositif de prévention contre le risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme connaît une maturité avancée.

En effet, autour de son référentiel de procédures internes traitant aussi bien de ses relations avec ses correspondants, prescripteurs ou ses clients, l'UBCI détaille les obligations en matière de connaissance des clients, règles d'entrée en relation et de surveillance des opérations.

Également, le respect des sanctions financières internationales et embargos est un objectif permanent pour l'UBCI, qui s'est dotée en 2009 d'un outil de filtrage des flux transfrontaliers par rapport aux listes de sanctions internationales.

Le dispositif existant a également été enrichi en Janvier 2010 par la mise en place d'un outil de profilage des clients et comptes en vue d'une meilleure surveillance et détection des opérations inhabituelles qui, s'ils s'avèrent suspects, font l'objet d'une déclaration de soupçon auprès de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF).

Les procédures ont été enrichies en décembre 2010, par l'insertion opérationnelle des mesures de vigilance selon l'approche par les risques.

Cette démarche préventive s'est accompagnée par la formation régulière des Collaborateurs aux différents sujets liés à la prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

6. PROFIL DE RISQUE DE L'UBCI

6.1 Cartographie des Risques

Dans le cadre du suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI, la Direction Centrale des Risques (DCR) a mis en place une procédure spécifique visant à l'élaboration d'un reporting trimestriel sur le profil de risques de l'Etablissement.

L'objectif est d'assurer le pilotage du risque de crédit en s'appuyant sur des synthèses établies par l'équipe de Reporting rattachée au pôle Contrôle et Surveillance des Risques (CSR).

Le principe d'élaboration de ce reporting consiste notamment à établir une cartographie détaillée des engagements, avec le niveau d'exposition par type de risques, par zone géographique, par secteur, par principaux bénéficiaires...

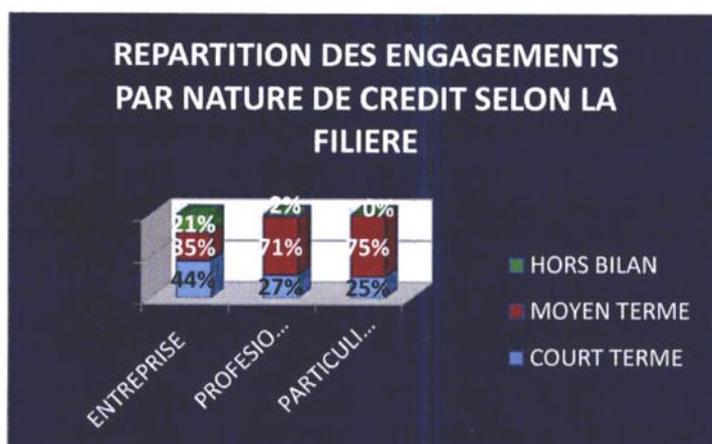
Ce reporting est présenté trimestriellement au Comité des Risques

Au 31-12-2014, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

- **Répartition des Engagements par Filière de Clientèle**



- **Répartition des Engagements par Nature de Crédit selon la Filière**



• Répartition des Engagements par Zone Géographique

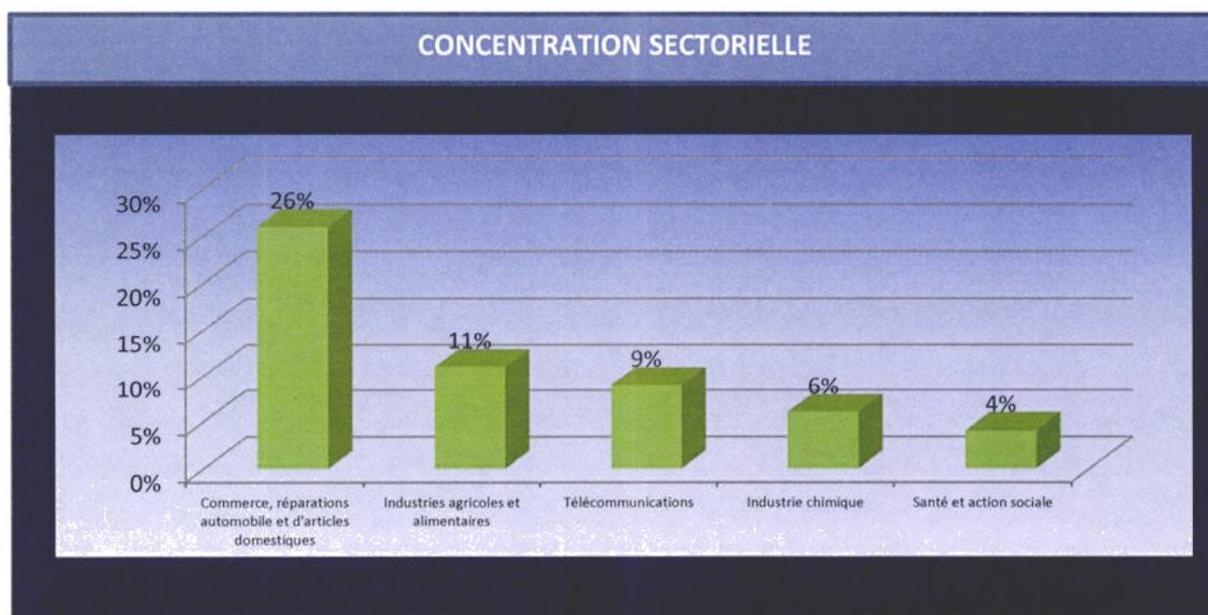
Le risque de crédit induit par les activités de l'UBCI est réparti en 5 « zones » sur l'ensemble du territoire tunisien :

- ✓ Tunis Centre -Principales agences : Bourguiba, Essadikia, ...
- ✓ Tunis Nord -Principales agences : La Marsa, Bizerte, Charguia, ...
- ✓ Tunis Sud -Principales agences : Mégrine, Grombalia, ...
- ✓ Sahel -Principales agences : Nabeul, Monastir, Sousse, ...
- ✓ Sud -Principales agences : Sfax, Gabes, Gafsa ...



• Répartition des Engagements par Secteur

Le portefeuille est diversifié, le secteur du commerce étant divisé.



DETAIL DES ENGAGEMENTS DU SECTEUR DU COMMERCE	
DETAIL SECTEUR DU COMMERCE	TOTENG
Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	28,98%
Autres commerces de gros	18,14%
Intermédiaires du commerce en produits divers	12,49%
Commerce de véhicules automobiles	8,50%
Superettes, supermarchés et hypermarchés	7,27%
Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	4,56%

- **Exposition sur les principaux bénéficiaires**

Les Groupes d'Affaires composant le TOP 10 sont essentiellement des Groupes Privés intervenant sur des secteurs diversifiés ou des Entreprises Publiques. Leur poids dans les engagements totaux est indiqué ci-dessous :

TOP 10	
GROUPE D'AFFAIRES	TOTENG
GROUPE PRIVE DIVERSIFIE	5,52%
GROUPE PRIVE COMMERCE ALIMENTAIRE / INDUSTRIE DU VERRE	4,32%
OFFICE PUBLIC	3,89%
GROUPE PUBLIQUE TELECOM	3,30%
GROUPE PRIVE TELECOM	3,30%
GROUPE PRIVE AGROALIMENTAIRE	3,13%
GROUPE AGROALIMENTAIRE	2,22%
GROUPE PRIVE COMMERCE DE VEHICULE/ AGROALIMENTAIRE	2,20%
GROUPE AGROALIMENTAIRE	2,06%
INDUSTRIE PETROLIERE	1,93%
TOTAL TOP 10	31,86%

6.2 Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ,
- les garanties matérialisées par des instruments financiers
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière réalisables dans un délai raisonnable ,
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH l'AFI ou l'AFT
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiées par les textes subséquents, qui définissent les taux minima de provisionnement de la manière suivante

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 2 165 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2014

La provision collective constituée par la banque s'élève au 31 décembre 2014, à 9 642 KTND

c- Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ,
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

Son effet sur l'exercice 2014 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 252 KTND et d'une reprise sur provisions de 648 KTND

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2014, s'élève à 16 211KTND

6 3Composition Détaillée des Fonds Propres

1- FONDS PROPRES NETS DE BASE	255 191
Capital social	100 008
Réserves facultatives	46 889
Réserves légales	10 001
Réserves à régime spécial/ Reinvestissement Exonéré	63 972
Prime d'émission/Fusion	34 868
Eléments à déduire	-547
2- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	10 757
Provisions collectives	9 642
Réserves de réévaluation	894
Subventions	221
Fonds propres nets	265 948

Ratio de couverture des risques	10,96%
Risques encourus sur bénéficiaires \geq 5% des fonds propres nets $<$ 3 * FPN	2,20
Risques encourus sur bénéficiaires \geq 15% des fonds propres nets $<$ 1,5 * FPN	0,86
Risques encourus sur groupe de bénéficiaires $<$ 25% FPN	-
Risques encourus sur les parties liées $<$ 1 * FPN	0,07

7 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE et FINANCIER

7 1 Environnement Economique International

L'activité économique mondiale a été marquée au cours de l'année 2014 par une légère reprise de l'activité, qui s'est poursuivie à un rythme modéré et inégal entre les différentes régions économiques, mais aussi d'un pays à l'autre

Une reprise inégale de l'économie mondiale

Dans les pays avancés, les **Etats-Unis** et le **Royaume-Uni** en particulier tirent un trait sur la crise et enregistrent une croissance convenable (respectivement 2,4% et 2,6%), bien que leur croissance potentielle soit aujourd'hui plus faible qu'au début de la première décennie des années 2000

La croissance s'est légèrement améliorée dans la **Zone Euro**, sachant que les principales économies de la Zone ont affiché des taux de croissance positifs, à savoir l'Allemagne (1,5% contre 0,2% en 2013) et la France (0,4% contre 0,3%) Toutefois la reprise souffre des séquelles de la crise, principalement dans le sud de la zone, et de la faiblesse de la croissance potentielle presque partout

Le Japon enregistre un ralentissement de sa croissance (0,1% contre 1,6%) La dette publique élevée héritée du passé et le très faible niveau de la croissance potentielle créent des problèmes macroéconomiques et budgétaires très importants

Dans les **pays émergents** la baisse de la croissance potentielle constitue le facteur dominant Pour l'ensemble des pays émergents, une croissance potentielle inférieure de 1,5 % à celle de 2011 est maintenant prévue Encore une fois, la situation diffère d'un pays à l'autre La **Chine** maintient une croissance élevée (7,4% contre 7,8%), mais un léger ralentissement est considéré comme une saine évolution L'**Inde** s'est redressée après une chute relative (5,8% contre 5,0%), grâce en partie à une politique économique efficace et à un regain de confiance Par contre, en **Russie**, les perspectives d'investissement incertaines avaient déjà freiné la croissance avant la crise ukrainienne, et cette dernière a encore détérioré les perspectives de croissance

Les perspectives incertaines et le faible niveau de l'investissement pèsent aussi sur la croissance au **Brésil**

Poursuite des politiques monétaires accommodantes

Pour ce qui est des politiques monétaires, la **Réserve Fédérale Américaine** a annoncé la fin de son programme d'achats d'actifs mensuels de titres hypothécaires et de Bons du Trésor En effet cette décision a été prise sur fond d'embellie des perspectives de la croissance aux Etats-Unis et d'une amélioration notable de l'emploi avec un taux de chômage plus bas De son côté, la **Banque Centrale Européenne (BCE)** a décidé de commencer l'acquisition d'obligations sécurisées et de titres adossés à des actifs au cours du quatrième trimestre de l'année 2014 Ce programme devrait s'étendre sur deux ans parallèlement au programme des opérations de refinancement à plus long terme qui seront conduites jusqu'à juin 2016

Quant à la **Banque du Japon** elle a décidé à la fin de l'année 2014 d'élargir davantage son programme massif de rachats d'actifs en réaction, notamment, à la faiblesse de l'activité économique et au ralentissement de l'inflation suite au relèvement de la taxe sur la valeur

ajoutée en avril 2014. Ainsi, ce programme de rachats a été relevé à 80 000 milliards de yens par an, en hausse de 30 000 milliards.

Repli de l'inflation face à une offre abondante conjuguée à une demande atone

Pour ce qui est de l'inflation, le rythme d'évolution des prix a poursuivi sa décélération dans la Zone Euro. Cette tendance est imputable essentiellement au repli des prix de l'énergie. Selon les prévisions du FMI, le taux d'inflation annuel dans la Zone Euro devrait s'établir à 0,5% en 2014 contre 1,3% l'an passé.

Aux Etats-Unis, le taux d'inflation est demeuré stable et ce en rapport avec la poursuite de la baisse des prix de l'énergie. Pour l'ensemble de l'année 2014, le taux d'inflation dans ce pays devrait atteindre 2%, selon les prévisions du FMI contre 1,5% enregistré l'année précédente.

Pour le Japon, la hausse des prix s'est poursuivie à un rythme plus accéléré. A ce titre, le taux d'inflation annuel devrait s'établir à 2,7% en 2014 après avoir été proche de zéro en 2013 (0,4%).

Un marché de l'emploi toujours sous tension, notamment dans la Zone Euro

En ce qui concerne la situation de l'emploi, le taux de chômage a baissé aux Etats-Unis pour atteindre en septembre 2014 son plus bas niveau depuis juillet 2008 soit 5,9%, en relation avec l'amélioration de l'économie américaine en général, mais aussi avec le repli de la population active. Le taux de chômage dans ce pays devrait se situer au niveau de 6,3% pour l'ensemble de l'année 2014 contre 7,4% l'année précédente, selon les prévisions récentes du FMI.

Dans la Zone Euro, le taux de chômage est resté stable. Selon les estimations du FMI, ce taux devrait s'établir à 11,6% pour l'année en cours, contre 11,9% en 2013.

Pour le Japon, le taux de chômage a enregistré un léger fléchissement. Pour toute l'année 2014, ce taux devrait s'établir à 3,7% contre 4% enregistré l'an passé.

Un marché des changes caractérisé par une appréciation de la parité du Dollar US

S'agissant des marchés des changes, le Dollar US a poursuivi sa hausse vis-à-vis de l'Euro pour atteindre 1,2514 dollar à fin octobre 2014, contre 1,2630 dollar au terme du mois précédent. Cette tendance a été favorisée, d'une part par la décision de la FED de mettre fin à son programme de rachats d'actifs et d'autre part par les mesures d'assouplissement monétaires prises par la Banque Centrale Européenne.

Pour sa part, le Yen s'est davantage déprécié face au Dollar dont la parité a atteint 112 315 yens à la fin du mois d'octobre contre 109,565 yens à fin septembre 2014, suite notamment à la décision de la Banque du Japon d'élargir son programme de rachats d'actifs.

Les marchés financiers ont globalement bien évolué

Sur les marchés financiers internationaux, les principaux indices boursiers se sont orientés à la hausse, à l'exception des indices européens qui ont accusé une baisse. En effet, les indices DOW JONES et NASDAQ ont augmenté respectivement de 2% et 3,1% en octobre 2014 en rapport notamment avec l'amélioration des perspectives de croissance de l'économie américaine et la publication de résultats trimestriels de certaines grandes sociétés, surtout dans le secteur technologique jugés rassurants. S'agissant, de l'indice NIKKEI, il s'est accru de 1,5%, sur le mois d'octobre 2014, bénéficiant des mesures monétaires énergiques prises par la Banque du Japon ce qui devrait favoriser une

dépréciation supplémentaire du Yen et une meilleure compétitivité des entreprises exportatrices. En revanche, l'indice CAC 40 a enregistré un repli de 4,1% sur fond de dégradation des perspectives de l'économie de la Zone Euro qui demeure menacée par l'amplification des risques géopolitiques, outre l'impact éventuel de la propagation des risques sanitaires liés au virus Ebola sur l'activité du secteur touristique et du transport aérien.

7.2 Environnement Economique National

Une activité économique qui peine à se relancer

L'évolution positive de la situation politique n'a pas encore impacté la situation économique marquée par des indicateurs négatifs dans l'ensemble

Avec un taux de croissance du PIB de 2,3% en stagnation par rapport à 2013 (2,4%) l'activité économique a du mal à redémarrer. La poursuite de la baisse de l'activité dans le secteur des industries non manufacturières, outre le ralentissement de la croissance dans les autres secteurs - à l'exception du secteur de l'agriculture et de la pêche - à l'instar des industries manufacturières et des services marchands est à l'origine du léger recul du taux de croissance.

Des performances en retrait dans la plupart des secteurs

En première estimation, la croissance du PIB en 2014 atteindrait 2,3%, en léger recul par rapport à 2013. Cette situation reflète le ralentissement voire la baisse de l'activité enregistrée dans certains secteurs.

L'analyse sectorielle de la croissance économique enregistrée durant l'année 2014 fait ressortir une croissance de l'activité dans le secteur de **l'Agriculture et Pêche** de 2,8% (contre -4,0% en 2013) sous l'effet, notamment, de l'augmentation sensible enregistrée dans la production des céréales.

Les **Industries Non Manufacturières** ont connu un repli de leur valeur ajoutée (-3,0%) imputable, notamment, au fléchissement de la production énergétique (-3,4% à fin juillet 2014 contre -0,3% en 2013) sous l'effet de la baisse de la production de pétrole brut.

Cette baisse aurait été plus importante n'eût été la forte reprise de la production minière (17,7% contre -1,3%).

Pour leur part, les **Industries Manufacturières** ont connu un ralentissement de leur production (0,6% en 2014 contre 1,4% en 2013). A cet égard la plupart des secteurs ont enregistré une baisse de leur rythme de production. Les Industries du **Textile, Habillement, Cuirs et Chaussures** (1% sur les 7 premiers mois 2014 contre 1,5% durant la même période 2013), les Industries des **Matériaux de Construction, Céramiques et Verres** (4,9% contre 5,4%) et les Industries **Mécaniques et Electriques** (1,4% contre 1,5%). En revanche, une reprise a été enregistrée dans les **Industries Manufacturières Diverses** (2% contre -0,7%).

Concernant les **Activités Marchandes** ainsi que celles **Non Marchandes**, leur valeur ajoutée s'est inscrite en retrait, respectivement 3,3% et 4,4% contre 3,9% et 4,6% enregistrés en 2013. Ce repli est imputable essentiellement aux secteurs des **Transports et du Tourisme**.

EVOLUTION DES VALEURS AJOUTEES PAR SECTEURS D'ACTIVITE EN TERMES REELS (En %)

	2011	2012	2013	2014	2015
AGRICULTURE ET PECHE	10,3	6,5	-3,9	2,8	8,0
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	2,5	2,6	2,3	1,5	3,8
INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES	-10,2	0,1	-2,5	0,9	2,3
ACTIVITES SERVICES MARCHANDS	3,8	4,8	4,1	3,2	2,7
PIB	-1,9	3,7	2,3	2,4*	3,0

* Ce taux a été révisé en décembre 2014, de 2,4% à 2,5%

Source : MEF

Poursuite du creusement du déficit courant

La détérioration de la balance énergétique, notamment, a exacerbé les pressions sur la balance commerciale et par conséquent sur le déficit courant

La Tunisie a vu filer le solde de sa balance des paiements courants dont le déficit a progressé de 8,3% du PIB en 2013 à 8,9% en 2014. Cette situation est attribuable au creusement du déficit commercial conjugué à une légère contraction de la balance des services. En effet, le dérapage de la balance commerciale dont le déficit a atteint, au terme de l'année 2014, un nouveau record (13,6 MTND), trouve son origine essentiellement dans la poursuite de la détérioration de la balance énergétique et celle des produits alimentaires, contribuant ainsi à concurrence de 82% au creusement du déficit commercial global.

Néanmoins, et malgré ces évolutions négatives, le niveau des réserves nettes en devises a été consolidé, atteignant 13,097 MTND ou l'équivalent de 112 jours d'importation contre 107 jours en 2013. Ceci a été rendu possible grâce à l'intensification des efforts de mobilisation de financements extérieurs, avec des entrées nettes de capitaux étrangers qui se sont élevées à 9 milliards de dinars au cours de l'année 2014.

Tensions inflationnistes persistantes et glissement du Dinar face à la devise US

S'agissant de l'évolution des prix, la tendance positive reflétée par le ralentissement continu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis le mois de juillet s'est poursuivie pour atteindre 5% en glissement annuel à fin décembre 2014. En moyenne annuelle, l'évolution des prix s'est élevée à 5,5% en 2014 contre 6,1% en 2013.

Quant au marché des changes et par rapport à la fin de l'année 2013, le taux de change du Dinar a affiché une stabilité face à l'Euro, et une dépréciation de 11,5% vis-à-vis du Dollar.

Un marché de travail toujours sous tension

D'après les résultats de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi du premier trimestre 2014, le nombre de chômeurs est estimé à 606 000 au regard de la population active qui s'élève à 3 998 000 personnes.

Le taux de chômage s'établit ainsi à 15,2% contre 15,3% enregistré au quatrième trimestre 2013.

7 3 Environnement Bancaire et Financier National

Amélioration de la liquidité bancaire

La situation de la liquidité au niveau du système bancaire s'est améliorée notamment sur le second semestre de l'année 2014 sous l'effet, notamment, de l'afflux de ressources extérieures

Après avoir atteint son niveau le plus haut de l'année au deuxième trimestre 2014, le déficit de trésorerie bancaire s'est sensiblement contracté au troisième et au dernier quart de l'année, portant la marque de l'effet expansif exercé simultanément par les avoirs nets en devises et le solde du compte courant du Trésor

Ainsi et pour le mois de décembre 2014 les opérations de politique monétaire de la Banque Centrale de Tunisie ont enregistré un repli notable pour revenir à 3,322 MTND contre 4,580 MTND en moyenne quotidienne au mois de novembre 2014

Pour sa part le taux d'intérêt moyen sur le marché monétaire a connu une relative détente au mois de décembre 2014 pour revenir à 4,88% contre 4,93% un mois plutôt

Un réseau bancaire qui continue à se développer

En dépit d'un contexte national difficile, les banques tunisiennes ont continué en 2014 à développer leur réseau de points de vente à un rythme plus soutenu que celui de 2013. Avec l'ouverture de 83 agences en 2014 (contre 62 en 2013) et l'intégration du réseau bancaire d'Al Baraka banque, le réseau bancaire tunisien qui compte 21 banques a atteint 1610 agences contre 1514 en 2013 enregistrant ainsi une progression de 6%. L'UBCI voit pour sa part, sa PM Guichet au niveau national baisser pour atteindre 6,9% en 2014 contre 7,3% une année auparavant.

La densité bancaire nationale est passée en 2014 à une agence pour 6821 habitants contre une agence pour 7214 habitants en 2013.

Une évolution des concours à l'économie pour l'année 2014

L'année 2014 a été marquée par une légère baisse du rythme d'évolution des Dépôts (6,2% en 2014 contre 7,4% en 2013)

Evolution des Dépôts	Année 2014	
	Montant	%
MTND		
Dépôts en Dinars	2 310 0	5 9%
Dépôts en Devises	536 0	7 6%
Total Dépôts	2 846 0	6 2%

Concernant les Dépôts en Dinars, nous notons les évolutions suivantes par nature

-Augmentation du rythme de progression des Dépôts à Vue (4% vs 3% en 2013) et un accroissement du rythme d'augmentation des Dépôts Epargne (7 4% vs 6 1% en 2013)

-Décélération du rythme de croissance des **Dépôts à Terme** (25 1% vs 27 1% en 2013) et accélération du rythme de régression des **Certificats de Dépôts** (-17 9% vs -1 8% en 2013)

Evolution Dépôts en Dinars MTND	Année 2014	
	Montant	%
Dépôts à Vue	501 0	+4 0%
Dépôts Epargne	962 5	+7 4%
Dépôts à Terme	1 893 6	+25 1%
Certificats de Dépôts	-1 047 0	-17 9%

Le rythme d'évolution des crédits s'est inscrit en hausse au cours de l'année 2014 (8 2% contre 6 8% en 2013) en relation notamment avec l'augmentation des **Crédits Court Terme** (enregistrant ainsi le plus fort rythme d'évolution depuis 4 ans)

Evolution Concours à l'Economie MTND	Année 2014	
	Montant	%
Crédits à Court Terme	2 186 9	+18 3%
Crédits à Moyen et Long Termes	998 0	+4 2%
Comptes Débiteurs	180 4	+4 6%
Crédits Impayés, Rééchelonnés	46 1	+1 8%
Créances Accrochées	526 2	+9 2%
Total Crédits	4 446 6	+8 2%

L'année 2014 a par ailleurs été caractérisée par une tendance haussière du marché financier accompagnée par une nette consolidation des émissions par appel public à l'épargne et des transactions sur le marché secondaire

- **Marché Obligataire**

La persistance des tensions sur les finances publiques s'est traduite par un recours massif du Trésor à l'endettement intérieur. Ainsi, le volume des émissions de titres publics s'est élevé durant l'année 2014 à 3 207 MTND contre un volume de 1 729 MTND en 2013 soit une progression de 85 5%. La progression des émissions des titres de l'Etat est portée essentiellement par le volume important de bons du Trésor assimilables (BTA)

Parallèlement, les fonds levés sous forme d'émissions obligataires en 2014 par les sociétés faisant appel public à l'épargne (APE) ont totalisé 332 MTND en régression de 1,2% par rapport à 2013

Face à un contexte économique plus risqué et un certain assèchement de la liquidité les émetteurs ont été contraints d'augmenter les taux des émissions obligataires de 30 à 40 Pb en moyenne par rapport à 2013

- **Marché des OPCVM**

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est élevé à 119 unités à fin décembre 2014 suite au démarrage des souscriptions publiques dans cinq fonds communs de placements

Les OPCVM de la place gèrent des actifs d'un montant de 4 576,8 MTND à la fin de l'exercice 2014 en progression de 0,17% (+7,7 MTND) par rapport à 2013

Cette progression est à attribuer essentiellement aux SICAV obligataires qui occupent une part de marché prépondérante de 89,3% des actifs gérés à fin 2014 d'une valeur de 4 087 MTND soit une progression de 0 5% par rapport à 2013

Le taux de rendement moyen des SICAV obligataires a connu une hausse au cours de l'année 2014 passant de 3,60% en décembre 2013 à 3,67% en décembre 2014

De leur côté les OPCVM mixtes ont connu une régression de leurs actifs gérés En effet les fonds des OPCVM mixtes sont passés de 502 MTND en 2013 à 489 MTND en 2014, soit une régression de 2 56%

Le taux de rendement annuel moyen affiché au terme de l'année 2014 par les SICAV mixtes s'est situé à 5,49% contre -3,12% en 2013

- **Marché Boursier**

Le dernier trimestre de l'année 2014 a enregistré l'introduction en Bourse du Groupe Delice Holding sur le marché principal et de la société Céréalis sur le marché alternatif de la cote, ce qui a porté le nombre des sociétés cotées à 77 unités à fin décembre 2014 (contre 71 sociétés cotées à fin 2013)

Concernant l'activité boursière, l'indice de référence TUNINDEX s'est inscrit en hausse soutenu, notamment, par la hausse record observée au cours du mois d'octobre concomitante à la tenue des élections législatives intervenues au cours de ce mois

Par conséquent l'indice Tunindex a réalisé un rendement annuel de 16,2% et est parvenu ainsi à recouvrer les pertes enregistrées sur les trois dernières années

Parallèlement, la plupart des indices sectoriels se sont inscrits en hausse, au cours de l'année 2014, à des taux variant entre 5,01% (Services aux consommateurs) et 74,58% (Agro-alimentaire et boissons)

L'indice TUNBANK a pour sa part, réalisé un rendement annuel de 17 31%

Le volume d'échange en 2014 s'est élevé à 2 597 MTND en baisse de 33,16% par rapport à 2013 Cette diminution est due essentiellement à la baisse des opérations d'enregistrements de 66% contre une progression de 13 3% des transactions sur la cote de la bourse

La capitalisation boursière s'est hissée de 23% pour atteindre 17 324 MTND, soutenue par une balance de variations annuelle nettement positive affichant 51 valeurs à la hausse contre 25 à la baisse

La meilleure performance annuelle a été réalisée par le titre SFBT (+89,7%) alors que la valeur Syphax Airlines a accusé la plus forte baisse (-54,1%)

8 ACTIVITE et RESULTATS

8 1 Chiffres Clés UBCI 2010 – 2014

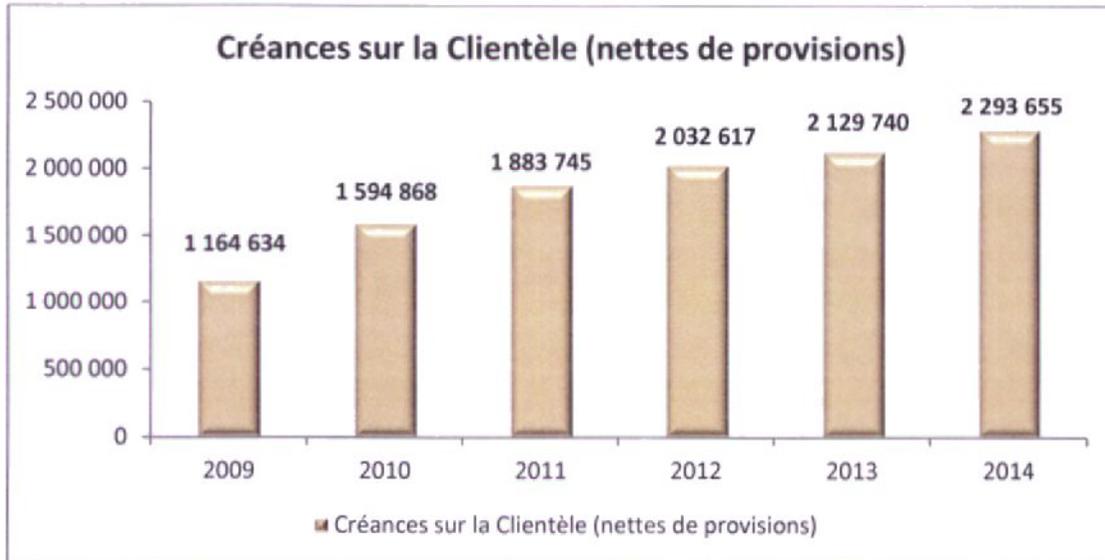
(TND 000)	2010	2011	2012	2013	2014	Evolu 2014/2013
BILAN						
Total Bilan	2 198 161	2 478 128	2 535 579	2 731 510	2 837 471	3 88%
Dépôts et Avoirs Clientèle	1 661 814	1 768 513	1 847 273	1 908 054	2 018 524	5 79%
Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	1 594 868	1 883 745	2 032 617	2 129 740	2 293 655	7 70%
RESULTATS						
Produit Net Bancaire	108 851	120 144	126 688	140 798	150 470	6 87%
Charges Générales d'Exploitation (avant Provisions)	75 023	84 529	94 307	96 389	102 450	6 29%
Résultat Brut d'Exploitation (avant Provisions)	35 829	35 615	32 381	44 409	48 020	8 13%
Dotations aux Provisions	5 569	11 871	16 605	19 485	10 525	-45 98%
Résultat Courant d'Exploitation	30 260	26 485	18 922	27 887	40 395	44 85%
Résultat Net (après impôts)	24 468	23 027	12 402	20 689	30 236	46 15%
DIVIDENDES	12 500	12 500	9 091	5220		
FONDS PROPRES NETS AVANT REPARTITION	204 333	214 771	233 912	245 917	276 075	12 26%
RATIOS FINANCIERS & PRUDENTIELS						
Coefficient d'Exploitation	68 92%	70 36%	74,44%	68 46%	68 09%	0 54%
Rentabilité des Fonds Propres (ROE) (avant répartition)	11 97%	10 72%	5,30%	8 41%	10 95%	30 18%
Couverture des Risques (Cooke)	10 06%	9 07%	11 38%	10 54%	10 96%	
VALEUR EN BOURSE						
Cours de l'Action (au 31/12 en dinars)	40 800	44 000	36 010	24 900	25.400	2,01%
Capitalisation Boursière (au 31/12)	618 202	666 680	578 953	496 477	506 868	2 09%
EFFECTIF	1199	1213	1261	1262	1232	-2 38%
NOMBRE D'AGENCES	111	111	111	111	111	0 00%

8 2 Principaux Volumes 2014

8 2 1 Les Crédits à la Clientèle

En dépit d'un contexte économique difficile, la Banque a contribué activement au financement de l'économie nationale en direction des différents segments de clientèle de particuliers professionnels et entreprises et a vu son encours clients progresser de 164 MD en 2014 soit + 7,70% par rapport à 2013

Au 31 12 2014 les crédits à la clientèle ont ainsi atteint 2 294 MD nettes des provisions totalisant 145MD et des agios réservés



8.2.2 Les Dépôts et Avoirs de la Clientèle

Bien que les tensions sur la liquidité bancaire aient été moins marquées durant l'année 2014, la surenchère tarifaire est toujours présente sur le marché

Cette confiance renouvelée s'est traduite par une hausse de 5,79% des ressources de la clientèle qui au 31.12.2014, atteignent 2 019 MD contre 1 908 MD fin 2013.

Cette collecte de ressources additionnelles a été réalisée auprès des particuliers comme des entreprises au travers essentiellement des dépôts à vue (+104MD) et dans une moindre mesure des dépôts d'épargne (+15MND)



8 2 3 Les Risques

Suite à la publication de la circulaire BCT 2013-21, les banques ont été invitées à modifier le mode de calcul des provisions liées aux créances compromises ayant séjourné plus de trois ans en classe 4 (impayés > 360 jours)

L'impact de cette mesure sur le bilan de la banque est resté limité en 2014 avec une dotation nette de 593KDT

L'attention portée tant au niveau de l'octroi, que dans le suivi du recouvrement des créances accrochées, se traduit par un taux de créances accrochées de 5,45% au 31 décembre 2014

Le taux de couverture desdites créances par des provisions a encore été amélioré pour atteindre 88,85 % en 2014 confirmant une gestion prudente et un développement maîtrisé des engagements de la Banque

8 2 4 Le Portefeuille Titres

Le Portefeuille Titres de l'UBCI, composé de titres de placement et de transaction d'une part, et de titres de participations d'autre part, totalise 192MD à fin 2014 contre 150 MD au 31 12 2013 enregistrant ainsi une évolution de 28,59%

8 3 Résultats 2014

8 3 1 Le Compte d'Exploitation

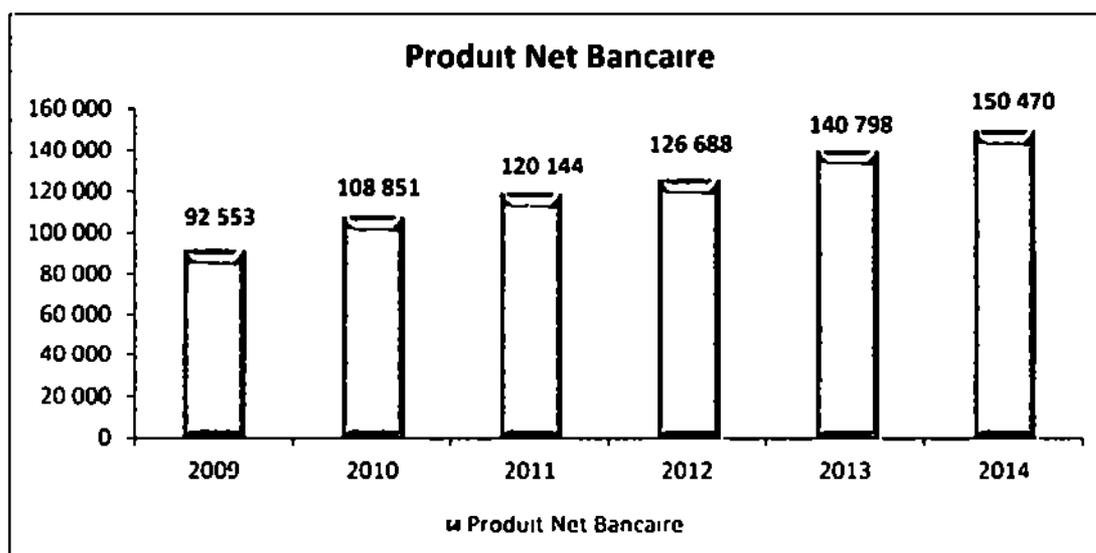
COMPTE EXPLOITATION (TND 000)	2014	2013
Produits d'Exploitation Bancaire		
• Intérêts et Revenus Assimilés	157 456	136 342
• Commissions	42 829	39 980
• Gains/Portefeuille-Titres Commercial et Opérations Financières	11 880	13 284
• Revenus Portefeuille d'Investissement	7 418	5 257
Total Produits d'Exploitation Bancaire	219 583	194 863
Charges d'Exploitation Bancaire		
• Intérêts Encourus et Charges Assimilées	(66 017)	(51 071)
• Commissions Encourues	(3 096)	(2 994)
Total Charges d'Exploitation Bancaire	(69 113)	(54 065)
PRODUIT NET BANCAIRE	150 470	140 798
• Dotations aux Provisions et Résultat de Corrections de Valeurs sur Créances Hors Bilan et Passif	(10 310)	(21 410)
• Dotations aux Provisions et Résultat de Corrections de Valeurs sur Portefeuille d'Investissement	-215	1 925
• Autres Produits d'Exploitation	2 900	2 963
• Frais de Personnel	(68 108)	(62 540)
• Charges Générales d'Exploitation	(24 747)	(22 935)
• Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	(9 595)	(10 914)

RESULTAT D'EXPLOITATION	40 395	27 887
• Solde en Gain provenant des autres éléments ordinaires	(228)	172
• Impôts sur les Sociétés	(9 931)	(10 761)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	30 236	17 298
• Solde en Gain/Perte provenant des éléments extraordinaires	0	3 391
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	30 236	20 689
• Effets des Modifications Comptables	(13 445)	(13 882)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE Après Modifications Comptables	16 791	6 807

- **Le Produit Net Bancaire**

Le Produit Net Bancaire a enregistré en 2014 une augmentation de 6 87% en passant de 141 MD à 150 MD

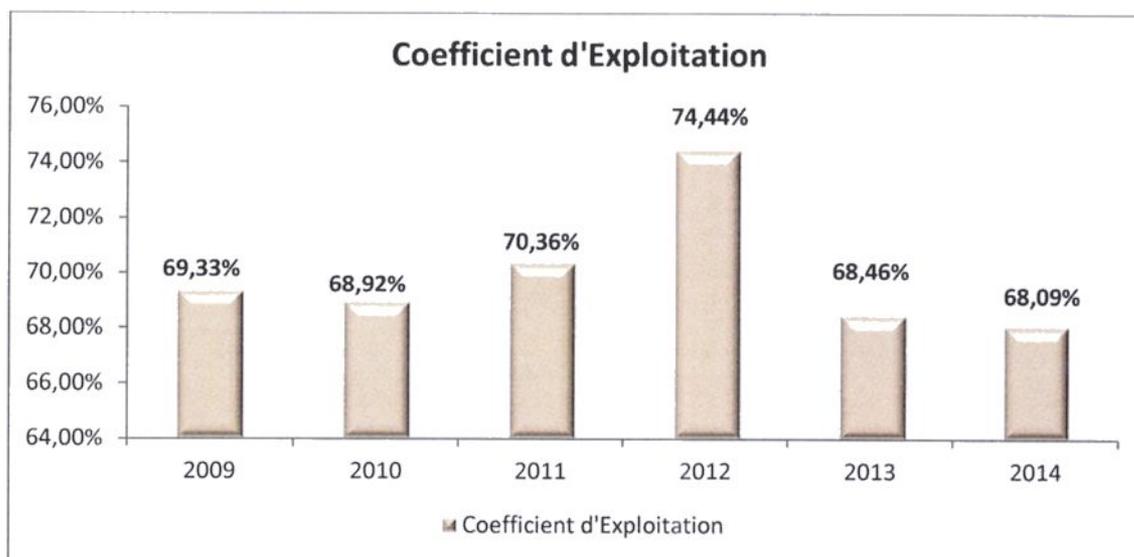
La maîtrise du coût moyen des ressources conjuguée à une croissance des encours à court moyen et long termes tout en préservant nos marges ont permis une augmentation sensible de la marge d'intermédiation de 7 23%



- **Les Charges d'Exploitation**

Il convient de noter une stabilisation du Coefficient d'Exploitation en 2014 à hauteur de 68,09% après une sensible amélioration en 2013 et ce, malgré l'augmentation des charges générales exploitation de 6 29%

L Effectif de la Banque ayant légèrement régressé l'augmentation des frais de personnel (+ 8,90%) résulte essentiellement des augmentations salariales légales et de la politique de promotion interne

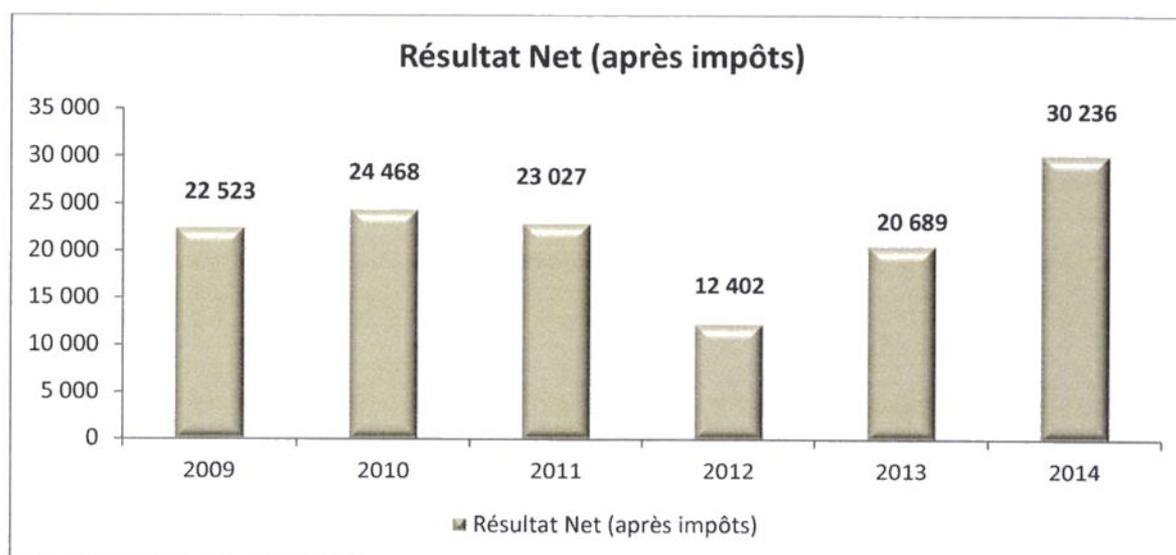


- **Le Résultat Brut d'Exploitation**

Hors contribution exceptionnelle au budget de l'Etat un effet de ciseau positif aurait été observé en 2014 avec une progression du PNB de 6,87% contre une progression des charges générales d'exploitation de 5,30%. Néanmoins le Résultat Brut d'Exploitation affiche une progression de 8,13%.

- **Le Résultat Net**

Après une charge d'impôt de 9,931 millions de dinars, le Résultat Net Après Impôts (RNAI) de la Banque atteint 30,236 millions de dinars en progression de 46,10% par rapport à 2013.



8.3.2 Le Bilan

Le total bilan a progressé de 3,83% pour atteindre 2 837 471 KTND contre 2 732 680 KTND en 2013

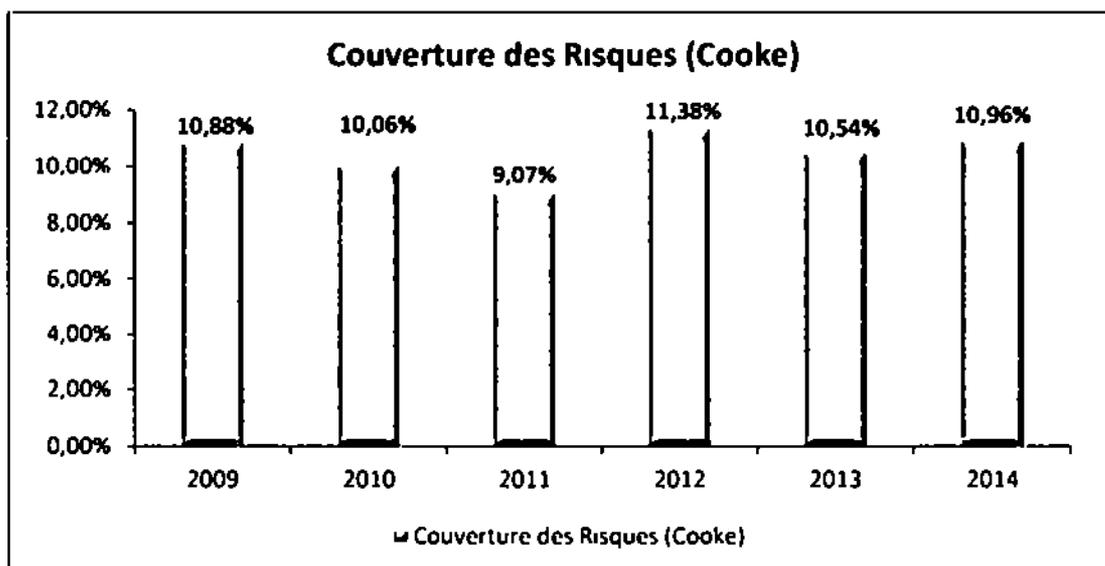
- **Evolution des Fonds Propres**

Avant répartition du Résultat les Fonds Propres s élèvent à 276 075 KTND

- **Ratio de Couverture des Risques**

Le Ratio de Couverture des Risques (Ratio de Solvabilité) correspondant au Total Fonds Propres/Total Risques Pondérés est de 10,96%

Pour mémoire le seuil réglementaire du Ratio de Solvabilité est de 10% à fin 2014



- **Structure Financière**

Fonds Propres/ Total Actif	9 73%
Fonds Propre / Créances Nettes	12 04%
Résultat Net/Capitaux Propres (ROE)	10 95%
Résultat Net/Total Bilan (ROA)	1 07%

8 4 Rétrospective des Faits Marquants

Principales initiatives à caractère marketing, communication, mécénat et RSE

- **Janvier**
 - ✓ Diner gala parrainé par UBCI-Banque Privée en collaboration avec le Rotary El Kantaoui Sousse pour la collecte de fonds en faveur d actions caritatives
 - ✓ Opération « **Collectons les Bouchons** », en faveur de l Association « Emel Tounes » dont le produit de la vente sert à l'achat de chaises roulantes pour handicapés
- **Février**
 - ✓ Première édition de l'opération **Coup de Pouce** visant à soutenir des initiatives solidaires d'intérêt général portées par des Associations dans lesquelles des Collaborateurs UBCI interviennent à titre bénévole
 - ✓ **Grand Jeu Epargne** concours ouvert au public avec tirage au sort mensuel et offre de cadeaux (iPad pc portables, comptes épargne) et une voiture au tirage final
- **Mars**

- ✓ Mécénat Association **SOS Villages** Parrainage d'une maison du site de Gammarth, et du 30ème anniversaire du village **ATVESOS**
 - **Avril**
- ✓ **Campagne UBCI, Partenaire des Professionnels,**
- ✓ Sponsoring de l'événement musical « **Jazz à Carthage** »
- ✓ Evénements clients **Happy Hour avec l'AHK** pour les clients Corporate
- ✓ Première édition de l'**Académie des Marchés de Capitaux**
- ✓ RSE Lancement de l'opération **Micro-don,**
- ✓ Sponsoring **TED'x Carthage**
 - **Mai**
- ✓ Campagne **Credissimmo** orientée vers la promotion du crédit à l'immobilier
- ✓ Mécénat Participation à la **Régate Solidaire** dont les fonds ont servi au soutien des enfants hospitalisés
 - **Juin**
- ✓ Participation au **7ème Salon de l'Immobilier Tunisien à Paris (SITAP)**
- ✓ RSE Lancement de l'action « **Eco Gestes** » pour la sensibilisation des collaborateurs quant au gaspillage d'énergie et de papier
 - **Juillet**
- ✓ Lancement opération de conquête des **Tunisiens Résidents à L'Etranger**
 - **Septembre**
- ✓ Participation au **31^{ème} Congrès de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**
- ✓ RSE L'opération « **J'achète un mug, j'aide un enfant** »
- ✓ Commercialisation d'un **Fonds Commun de Placement** dédié aux détenteurs de **Comptes Epargne en Actions**
 - **Octobre**
- ✓ Communication Digitale Lancement du Business Game « **Bankeji** »
- ✓ Campagne de Communication **Banque Privée**
- ✓ Sponsoring /Salon du **Carrefour des Affaires et des Technologies**
 - **Novembre**
- ✓ Mécénat Partenariat avec les **musées du Louvre et Bardo** pour la restauration d'œuvres lapidaires et le financement du chantier école en faveur d'Étudiants
- ✓ Partenariat avec l'**Institut Français de Tunisie** pour la rénovation du site « **Le Petit Carnot** » et l'équipement de l'auditorium
 - **Décembre**
- ✓ Première édition de « **Meet the Experts** » pour les clients Banque Privée sur le thème de **La Transmission du Patrimoine**

- ✓ Communication Digitale lancement du Business Game « **Ca va Banquer** »
- ✓ Lancement de la carte **VISA Platinum, version Internationale**
- ✓ Partenariat avec **TAYSIR Conseil** relative au bénévolat de compétence
- ✓ Lancement du « **Club UBCI Premium** », premier programme de fidélité adossé à une carte bancaire en Tunisie

8 5 Evénements importants post clôture Exercice 2014

(A compléter en temps opportun)

8 6 Activité des Métiers

8 6 1 Banque de Détail

A-Missions

La Banque de Détail est sous la responsabilité de la Direction du Réseau Commercial (DRC) qui a pour mission d'assurer un développement maîtrisé l'activité sur le marché des Particuliers et des Professionnels en commercialisant une large gamme de produits et de services couvrant leurs différents univers de besoins en matière de banque au quotidien de financement de projets, de bancassurance et de gestion patrimoniale Ce Métier s'est également positionné sur le marché des Tunisiens à l'Etranger ainsi qu'auprès des Jeunes avec des offres dédiées

B-Principales Réalisations

Notre offre commerciale en direction des différents segments de clientèles a encore été étoffée en 2014 Sur le marché de la clientèle Particuliers et Professionnels les principales nouveautés ont porté sur

- **Lancement de nouvelles offres**

- Assurance Décès Emprunteur en Prime Unique venant compléter l'offre Assurance vie couvrant les crédits aux particuliers

- Fonds Commun de Placement -Compte Epargne Actions (UBCI FCP-CEA) à destination de notre clientèle Banque Privée et Retails souhaitant disposer des avantages de la gestion collective et du CEA

- Carte Platinum Internationale, proposant un plafond hebdomadaire plus confortable et une Assurance Voyage à l'étranger en inclusion offrant des couvertures plus importantes

- **Rationalisation de l'offre monétique**

Ceci avec le remplacement des cartes Point Cash et VISA Classic Internationale respectivement par la VISA Electron et la VISA GOLD Internationale offrant plus de souplesse et d'avantages aux clients **mais de Banque à Distance** par le remplacement de l'Audiofax (consultation du compte par fax) devenu désuète par UBCINET (accès plus complet et plus sécurisé pour le suivi et gestion du compte de nos clients)

- **Optimisation de la gestion des produits de Bancassurance**

Ceci par la mise en place d'un workflow pour entre la banque et la Compagnie d'Assurance CARTE permettant de gérer de bout en bout la vie d'un contrat de la dite compagnie et optimiser ainsi tant le suivie, le traitement que la gestion des contrats mais aussi la qualité de service auprès du client

- **Le lancement d'un Programme de Fidélité le Club UBCI Premium**

Ce programme à destination des porteurs de Carte VISA GOLD et PLATINUM, visant à offrir des privilèges exceptionnels sous forme de Cash Back réutilisable auprès des enseignes partenaires du Club d'offres Flash avec des réductions immédiates et un accès à des ventes privées

Sur le marché des Particuliers & des Professionnels, l'exercice 2014 a été marqué par des performances encourageantes en matière de conquête choisie de financements et de maîtrise de risque

- la Banque Privée, avec le support de BNP Paribas Wealth Management, a continué à monter en charge malgré un contexte économique assez difficile Ce qui a permis à la banque de fidéliser et de capter une nouvelle clientèle disposant à fort potentiel à la recherche de solutions personnalisées en matière de gestion patrimoniale

- le Multicanal la montée en charge du Centre de Relation Clientèle et la mise en place d'un plan de sollicitation clientèle ont permis d'améliorer la couverture de notre fonds de commerce et de consolider davantage les liens de proximité avec notre clientèle

- la synergie avec le groupe BNP Paribas a permis en 2014 à entrer en relation avec un nombre important de nos Tunisiens Résidents à l'Etranger client du Groupe La participation conjointe des équipes de l'UBCI et de BNPPARIBAS France au SITAP 2014 à Paris a consolidé davantage l'image du Groupe auprès de cette population

Sur le plan des actions d'animation commerciale, les campagnes récurrentes « Le Printemps de l'Immobilier » pour les Particuliers « Les Financements Pro » et l'organisation des journées « Portes Ouvertes » à destination des Professionnels, témoignent la volonté d'accompagner nos clients durablement dans la réalisation de leurs projets

Les ressources des Particuliers & des Professionnels ont augmenté de 4 3% par rapport à l'an passé, les emplois ont augmenté quant à eux de 8%

8 6 2 Banque Entreprise

A-Mission

Ce Métier est sous la responsabilité de la Direction Banque Entreprises (DBE) qui est- au service des clients Entreprises et Institutionnels par le biais de ses équipes spécialisées dans le domaine du cash management des activités de marchés, de la banque d'affaires, du commerce international de l'ingénierie financière et du leasing

B-Principales Réalisations

En dépit d'un contexte économique et social difficile, l'UBCI a poursuivi en 2014 le développement de son activité sur ses différents marchés de clientèle

Sur le marché des Entreprises & Institutionnels, l'exercice 2014 a également été marqué par la poursuite d'un certain nombre d'initiatives visant à renforcer notre place sur le marché à savoir notamment

- Lancement de conventions de partenariat avec l'activité Leasing ayant permis la croissance des mises en force de 60%
- Développement d'une **Offre Cash Management** répondant aux besoins de nos clients en vue de capter une part croissante des flux de trésorerie (module prélèvement MT 101,) 1/3 des virements étant traités via la plate forme Connexis
- Maintien d'une forte part de marché (13%) sur l'activité de réémission des garanties grâce à l'apport du réseau BNPP

L'UBCI a également réussi des performances appréciables dans un contexte délicat

Suite à la fixation depuis 2011 d'un seuil d'entrée en relation (EER) plus sélectif le périmètre Corporate cible les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions de dinars avec une base clientèle qui s'est enrichie de 160 nouvelles relations. Les encours moyens de ressources et emplois ont évolué respectivement de +3% et de + 9%

8 6 3 ALM et Marchés de Capitaux

A-Mission

La Direction « ALM Trésorerie et Marché des Capitaux » est responsable de la gestion de la trésorerie, de la gestion du bilan de la banque en termes de risques de liquidité de taux et de change, ainsi que de la commercialisation et la gestion des produits de marché à destination des clients, à savoir les produits de change de taux et les produits dérivés. Ainsi elle organisée suivant ces 2 missions dont les rôles sont différents mais qui ont en commun le recours aux marchés financiers et à l'expertise propre à ces marchés

B-Principales réalisations

-La salle des marchés a lancé, en 2014, et pour la première en Tunisie, une activité de commercialisation des produits de couverture contre les risques de variation des prix des matières premières. Ces produits sont à destination des grandes entreprises tunisiennes exposées à ces risques (entreprises pétrolières, céréaliers, métallurgie etc) et qui pourront ainsi sécuriser leurs marges commerciales en éliminant les risques de marché

-A l'occasion du lancement de cette activité, un séminaire sur les marchés des capitaux a été organisé en avril. Ce séminaire a été l'occasion de présenter les produits de couverture à une soixantaine d'entreprises clientes de la banque

-La salle des marchés de l'UBCI a obtenu en septembre le statut de market maker sur le change. A ce titre, l'UBCI s'engage à fournir de la liquidité sur le marché des changes à l'ensemble du secteur bancaire, en temps réel, et avec des prix très compétitifs

-L'ALM a par ailleurs conclu un emprunt à moyen terme auprès de la BERD pour un montant de 40M EUR. Cet emprunt, qui est converti en dinars, fournira des ressources stables à la banque et sera utilisé pour financer les PME

-Enfin, l'ALM Trésorerie, dans le cadre de sa mission de pilotage de la liquidité de la banque, a contribué à maîtriser le coût des ressources dans un contexte de crise de liquidité ayant connu un pic en milieu d'année. Ainsi, l'UBCI est restée à l'écart de la surenchère sur les dépôts pratiquée par la compétition

8 7 Activité des Entités Supports

8 7 1 Organisation et Informatique

Sur les plans Organisation et Informatique, un certain nombre de projets ont été menés en réponse à différents enjeux visant à optimiser nos processus accompagner les métiers, améliorer la qualité de services rendus à nos clients, renforcer la maîtrise de nos risques, promouvoir et diversifier de nouvelles sources de PNB veiller à la mise en conformité avec les dispositions réglementaires et rationaliser nos coûts

Les principales actions menées en 2014 ont ainsi porté sur les sujets suivants

- Optimiser avec la démarche *ACE Lean Six Sigma* des processus de traitement des fonds et des chèques collectés auprès de nos clients Corporate importants de gestion des chéquiers, de traitement des swift, traitement des écritures entre sièges et la rationalisation des coûts de l'édition, ce qui nous a permis de réduire les coûts et les délais
- Réduire de manière significative, par rapport à 2013 le nombre de projets et recentrer le choix des projets sur le développement du business, le réglementaire et la gestion des risques
- Développer le financement et renforcer la maîtrise du risque crédit
- Accroître le support et l'industrialisation des flux d'activité de clientèle en accompagnement de l'évolution d'activité Cash Management
- Continuer à maintenir la mise à niveau des composantes du système d'information
- Mettre en place des solutions informatique et organisationnelle pour répondre aux exigences réglementaires
- Poursuivre la maîtrise du risque opérationnel
- Couvrir les risques opérationnels par l'enrichissement et mise à jour continue de référentiel comportant 544 procédures

8 7 2 Qualité ,Responsabilité Sociale et Environnementale

L'année 2013 est venue confirmer que la **Qualité** est un déterminant essentiel de la Stratégie de la Banque. Au cœur du système établi, **l'Ecoute Clientèle** se retrouve être un sujet permanent qui permet d'évaluer, la Satisfaction des Clients, à travers notamment la réalisation de Baromètres de Satisfaction Particuliers, Professionnels et Entreprises et des Visites Mystères en agences

Par ailleurs l'UBCI continue de tenir ses engagements en matière de Certification ISO pour les activités spécifiques Trade et Monétique et conforte sa position sur la place en tant la première et l'unique Banque certifiée ISO pour les opérations précitées

Etre la Banque d'un monde qui change tout en étant en ligne avec les orientations du groupe BNP Paribas ont amené l'UBCI à adhérer à la **Responsabilité Sociale et Environnementale** dans le cadre d'une stratégie déployée autour de 4 Piliers de Responsabilité (Economique, Sociale Civique et Environnementale) déclinés en 12 Engagements spécifiques

Les premières initiatives ont concerné essentiellement la Micro Finance le Mécénat Social et le Redéploiement des Politiques Sectorielles relatives aux secteurs jugés sensibles

Pour les projets à venir, l'UBCI s'engage dans une nouvelle politique qualité qui vise à placer la satisfaction client au cœur de sa stratégie et de son éthique en faisant de l'écoute clientèle un sujet de qualité permanent avec la mise en œuvre un processus d'amélioration continue

Par ailleurs, l'UBCI poursuivra aussi à promouvoir ses actions RSE à travers les 4 piliers de responsabilités économique sociale, civique et environnementale. Parmi les projets à venir, il y a lieu de citer

- Faciliter l'accès au crédit pour la population locale par la mise en place de dispositifs adaptés
- Développer le nombre de mobilités inter métiers
- Développer des actions santé en faveur des salariés et de leurs familles
- Appréhender la notion de Diversité

- Appliquer la Déclaration du Groupe relative aux Droits de l'Homme éviter les facteurs discriminants
- Mettre en place ou développer un programme d'éducation financière
- Mettre en place des actions en faveur l'entrepreneuriat social et de la microfinance
- Développer les actions de santé ou philanthropiques en fonction des zones défavorisées
- Effectuer la bonne application des Politiques Sectorielles
- Organiser un suivi des apports environnementaux à travers le programme 'Simple et Efficace'
- mettre en place un Comité Green favorisant les économies en énergie/eau/voyages papiers

8 7 3 Immobilier

L'UBCI dispose de 8 immeubles de bureaux d'un réseau de 111 agences et 125 GAB assurant un bon maillage du territoire national

La banque mène de façon continue des programmes de réaménagement de ses agences et immeubles et renouvelle régulièrement son mobilier, ses équipements techniques offrant à ses clients des espaces conviviaux pour la réalisation de leurs opérations bancaires

L'UBCI a poursuivi par ailleurs le chantier de construction de l'immeuble sis dans la capitale sur l'avenue Habib Bourguiba Cet immeuble faisant partie du patrimoine historique de la banque devrait être inauguré au courant de l'année 2015

En adéquation avec sa politique RSE l'UBCI s'est inscrite dans le programme national d'économie d'énergie et a achevé la première phase de son projet permettant la réduction de 10% de la consommation électrique au niveau des bâtiments concernés

8 7 Plan Stratégique 2014-2016 et Perspectives d'avenir

Le Plan Stratégique UBCI 2014-2016 a fixé comme principaux objectifs sur la période considérée

- une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 10% du PNB et de 6% des Frais de Gestion Ceci afin de bénéficier d'un effet de ciseaux positif et croissant entre charges et revenus permettant d'aboutir à une croissance annuelle moyenne du RBE de près de 20%
- une maîtrise continue du coût du risque en évolution moyenne de 6% environ

Il en résulte comme objectifs à l'horizon 2016

- une augmentation sensible du Résultat Net qui devrait atteindre **38 1 MTND**,
- une amélioration appréciable du Coefficient d'Exploitation ramené à **63,4%**

Il est à noter à fin 2014 un écart de 6 MTND entre le PNB réalisé / budget et ce en corrélation avec la croissance du PIB en retrait par rapport aux prévisions des Pouvoirs Publics (2 3% contre une prévision de 3 5%)

Néanmoins la bonne maîtrise des frais de gestion et du coût du risque permettent à la banque d'afficher un résultat net supérieur de **20%** à l'objectif 2014 du plan

	2012	2013 Avant Mesures Financières	2014 (Budget)	2015	2016	CAGR 2016 - 2013
PRODUIT NET BANCAIRE	126.7	140.8	156.6	171.7	188.2	+10.4%
FRAIS DE GESTION	-94.3	-101.4	-108.7	-114.0	-119.3	+6.1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	35.5	42.4	51.1	61.1	72.7	+19.6%
Coût du risque et Provisions pour risques et charges	-16.6	-19.9	-16.8	-18.5	-20.5	+6.3%
RESULTAT AVANT IMPOTS	18.9	22.5	34.3	42.6	52.2	+29.5%
Impôt (Taux effectif de 27%)	-6.6	-7.7	-9.3	-11.5	-14.1	+21.0%
RESULTAT NET (A)	12.4	14.9	25.0	31.1	38.1	+33.7%
Coefficient d'exploitation	74.4%	71.9%	69.4%	66.4%	63.4%	-2.8 p
ROE (%)	5.3%	6.1%	10.0%	12.1%	14.5%	+2.3 p

Au niveau de l'activité Corporate, les orientations retenues visent à :

- ✓ être l'interlocuteur de référence des sociétés locales souhaitant se développer à l'international dans le cadre de la démarche du Groupe BNP Paribas « One Bank for Corporates »
- ✓ améliorer la rentabilité clientèle et augmenter l'intensité relationnelle,
- ✓ renforcer l'activité cash management
- ✓ poursuivre la diversification métiers

Cette ambition doit être accompagnée par un renforcement de notre rentabilité passant par une amélioration continue de la qualité de service au travers notamment de nos processus de traitement, une meilleure productivité et une diversification de nos sources de revenus.

Plus de 60% des projets organisationnels lancés en appui de ces orientations donnent la priorité à l'augmentation du PNB et à la maîtrise des coûts. Les autres 40% étant focalisés sur la réduction des risques, la conformité et l'amélioration de la qualité de service.

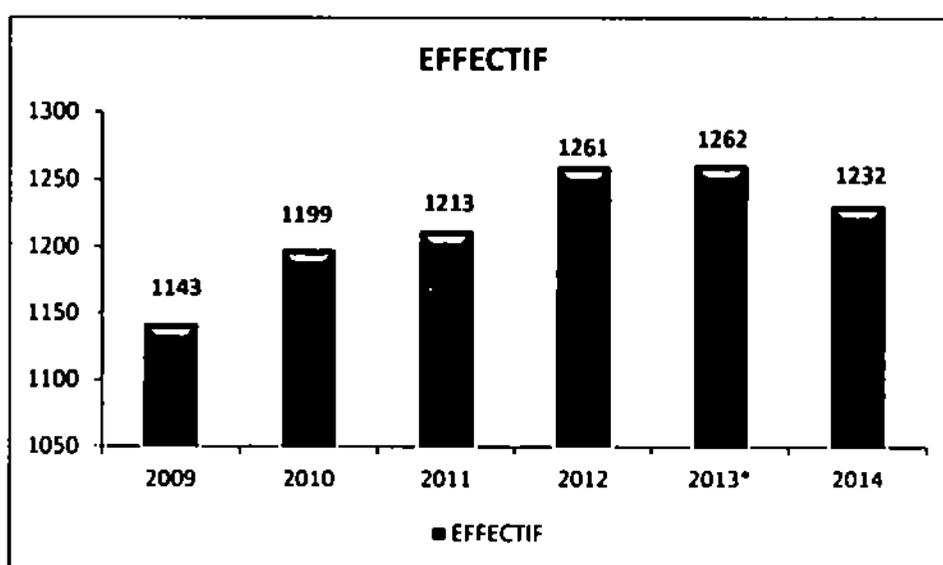
9 BILAN RESSOURCES HUMAINES

9 1 Indicateurs Capital Humain

L'année 2014 a été clôturée avec un Effectif de 1232 Collaborateurs en diminution de 2,38% par rapport à l'année précédente. L'âge moyen des Collaborateurs étant de 38,8 ans.

Le recrutement a été en 2014 de 19 nouvelles recrues qui ont rejoint essentiellement des postes de front office dans le réseau commercial retail.

Le taux de mobilité global (fonctionnelle et géographique) a atteint en 2014 14,2%.
Le turnover a été de 3,9%.



Enquête interne de satisfaction « Global People Survey »

Une enquête interne de satisfaction « Global People Survey » a été lancée au mois de mai 2014 auprès de tous les Collaborateurs de la Banque.

Cette enquête, orientée vers l'action, a pour objectif de déterminer les attentes des Collaborateurs ainsi que leur perception vis-à-vis de l'UBCI. Un taux de participation de 75% a été noté.

Cette enquête a été réalisée en ligne dans le plus strict anonymat par un cabinet externe, garantissant ainsi la confidentialité des données recueillies et permettant une comparaison des résultats avec certaines entreprises nationales ou d'autres sites du Groupe BNP Paribas.

Les résultats de l'enquête communiqués à l'ensemble des Collaborateurs ont fait l'objet d'une analyse détaillée par thème et de plans d'actions par entité en vue d'identifier les points forts à consolider et les points en retrait pour lesquels des propositions d'initiatives ont été recueillies

9 2 Centre de Développement des Compétences

L'UBCI a lancé en 2014 son portail de formation en ligne « My Development »

« My Development » est une plateforme offrant un point d'entrée unique vers toute la formation permettant aussi bien aux managers qu'aux collaborateurs UBCI l'accès en temps réel à l'offre de formation E-learning dédiée ainsi que la possibilité de s'inscrire directement aux sessions de formations présentiellees ouvertes en libre-service

Cette plateforme assure par ailleurs la garantie d'une gestion automatisée de l'activité

Le programme de formation et de développement des compétences à destination des collaborateurs et des nouvelles recrues s'est concrétisé par le déroulement de plus de 49000 heures de formation courant l'année 2014 en augmentation de 70% par rapport à l'année précédente

10 L'ACTION UBCI

10 1 Evolution du Cours de l'Action UBCI

En 2014, le cours de l'Action UBCI a fluctué entre 24,740 dinars au plus bas et 26,840 dinars au plus haut

L'action UBCI a réalisé un rendement de 2 01%

Les échanges sur la valeur UBCI, durant l'année 2014 ont porté sur 507 916 titres

Au 31/12/2014 la capitalisation boursière est de 506 868 millions de dinars contre 496,477 millions de dinars à fin 2013

10 2 Communication Financière

- **Indicateurs d'Activité Trimestriels 2014**

T1 publié le 20 avril 2014

T2 publié le 19 juillet 2014

T3 publié le 20 octobre 2014

T4 publié le 20 janvier 2015

- **Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2013**
Publiés le 21 janvier 2015
- **Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2013 après Répartition des Bénéfices** publiés le 27 février 2015
- **Etats Financiers Intermédiaires au 30-06-2014** publié le
- **Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2014** publié le

11 GROUPE UBCI

11 1 Activité des Filiales

- **UBCI FINANCE**

UBCI Finance est un intermédiaire en bourse créé en 1996 dont le capital social s'élève à 1 million de dinars détenu à 100% par l'UBCI
Les principales activités d'UBCI Finance sont

- La négociation et l'enregistrement en bourse des valeurs mobilières et le conseil financier
- La gestion d'actifs 4 SICAV UBCI (1 SICAV obligataire et 3 SICAV mixtes) et un FCP CEA
- La gestion administrative et comptable des filiales de l'UBCI GLOBAL INVEST SICAR UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION et UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR
- Le montage et la conduite d'opérations d'Appel Public à l'Epargne (APE)

Durant l'exercice 2014 l'activité d'UBCI Finance a généré des produits de 728 000 dinars
L'année 2014 s'est soldée par un Résultat Net de 9 000 dinars contre 233 000 dinars en 2013

Le Résultat 2013 revêtant un caractère exceptionnel suite au versement par la BVMT d'un dividende exceptionnel à ses Actionnaires Intermédiaires en Bourse dont TND 208 000 en faveur d'UBCI Finance

- **UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION - SICAF**

L'activité de l'UTP a généré un revenu de 854 000 dinars dégagant ainsi un Résultat Net de 699 000 dinars contre 695 000 dinars en 2013

Les provisions pour dépréciations de titres ont régressé de 198% passant de 164 000 dinars au 31/12/2013 à -162 000 dinars (reprise) au 31/12/2014 sachant que l'indice boursier a enregistré une hausse de 16 17%

L'impact positif de cette importante reprise de provisions ayant été annulé par la forte baisse des plus values réalisées sur cession de titres cotés (-180 000 dinars), la baisse des dividendes sur titres de participation (-80 000 dinars) et la hausse des charges d'exploitation (+ 36 000 dinars)

Les autres charges d'exploitation passant de 253 000 dinars en 2013 à 289 000 dinars en 2014

- **GLOBAL INVEST SICAR**

GLOBAL INVEST SICAR a encaissé en 2014 des rétrocessions sur ses participations en portage de 2 040 000 dinars

Le chiffre d'affaires composé de plus-values sur cessions et de dividendes encaissés est passé de 467 000 dinars en 2013 à 557 000 dinars en 2014

Le Résultat Net de 2014 est de 513 000 dinars contre 341 000 dinars en 2013 (+51%)

- **UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT**

Créée fin 2013 UBCI CAPITAL DÉVELOPPEMENT est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social de TND 500 000 détenu par l'UBCI à hauteur de 99%

UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT a pour vocation de participer pour son compte propre ou celui de l'UBCI et en vue de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes

Son activité a généré en 2014 un revenu de 123 000 dinars dégagant ainsi un Résultat Net de 95 000 dinars

11 2 Caractéristiques des OPCVM UBCI

- **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

ALYSSA SICAV est une SICAV de distribution de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont

- d'une part offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs, avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement ,
- et d'autre part protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie

- **UNION FINANCIÈRE HANNIBAL SICAV**

HANNIBAL SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte dont les objectifs de gestion sont

- d'une part offrir aux actionnaires un rendement élevé en investissant au plus 60% de l'actif en actions et un niveau de risque maîtrisé en se dotant d'une répartition judicieuse de ses actifs et d'une gestion dynamique de son portefeuille
- et d'autre part leur procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitées

- **UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV**

SALAMMBO SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte dont les objectifs de gestion sont

- d'une part offrir aux actionnaires un rendement élevé en investissant au plus 40% de l'actif en actions et un niveau de risque maîtrisé en se dotant d'une répartition judicieuse de ses actifs et d'une gestion dynamique de son portefeuille
- et d'autre part leur procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitées

- **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**

UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte dont les objectifs de gestion sont

- d'une part offrir aux actionnaires, clientèle avertie des risques inhérents aux placements boursiers une plus value en capital appréciable à moyen et long terme tout en permettant à cette clientèle de maîtriser le risque à travers ces placements
- et d'autre part leur procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitée

- **FONDS COMMUN de PLACEMENT (FCP) éligible au CEA**

Ce nouveau produit lancé en 2014 est dédié exclusivement aux titulaires de Compte Epargne en Actions (CEA) Le CEA étant un compte dont les avoirs doivent être pendant cinq ans minimum, placés en actions cotées à la Bourse de Tunis, à concurrence d'un minimum de 80% Les 20% restants doivent être placés en B T A Ceci en contrepartie d'un avantage fiscal spécifique

12 APERCU GROUPE BNP PARIBAS

12 1 Activité, Résultats, Notation, Performances Financières

Bonne performance opérationnelle mais impact significatif des éléments exceptionnels en 2014

- Un Produit Net Bancaire en progression soit +2 0%
- Un Résultat Net part du Groupe, en baisse de 96,7%
- Une Dividende par Action de 1 50* Euros (Vs 1,50 Euros en 2013)
(* sous réserve de l'approbation de l'AG)

(En millions d'Euro)

Activité	31/12/2014	31/12/2013	Δ 14-13
Total Bilan	2 077 759	1 810 522	14.8%
Prêts et créances sur la Clientèle	657 403	612 455	7.3%
Dépôts de la Clientèle	641 549	553 497	15.9%
Capitaux propres, part du Groupe	89 410	87 433	2.3%
Ratio de Solvabilité Global	12.6%	14.3%	-11.9%

(En millions d'Euro)

Résultat	31/12/2014	31/12/2013	Δ 14-13
Produit Net Bancaire	39 168	38 409	2.0%
Résultat Brut d'Exploitation	12 642	12 441	1.6%
Résultat Net part du Groupe	157	4 818	-96.7%

(en millions d'Euros)

Résultats par pôles d'activité	PNB 2014	Δ 14-13	RBE 2014	Δ 14-13
Retail Banking	23 528	2.0%	8 950	2.5%
Investment Solutions	6 543	3.4%	2 007	3.5%
Corporate and Investment Banking	8 722	0.2%	2 585	-5.1%
Autres Activités	375	16.5%	-900	-6.1%
Groupe	39 168	2.0%	12 642	1.6%

Notations

S & P	A+	Perspective Négative	Mise à jour du 03/07/2014
Moody's	A1	Perspective Stable	Mise à jour du 01/07/2014
Fitch	A+	Perspective Stable	Mise à jour du 17/07/2013

Performances Financières	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat Net (en million d'Euros)	3 020	5 831	7 843	6 050	6 564	4 818	157
Coefficient d'Exploitation	67.2%	58.1%	60.4%	61.6%	67.9%	67.6%	67.7%
Rentabilité des Fonds Propres	6.6%	10.8%	12.3%	8.8%	8.9%	6.1%	-0.1%
Capitalisation Boursière (en milliards d'Euros)	27.6	66.2	57.1	36.7	53.4	70.5	61.4
Résultat Net par action (en Euro)	2.99	5.20	6.33	4.82	5.17	3.68	-0.07

12.2 Distinctions de BNP Paribas

Management, stratégie, performance, responsabilité sociale et environnementale, communication financière et corporate... Les distinctions reçues par BNP Paribas sont autant de reconnaissances pour le groupe dans toutes les dimensions de son activité.

Ci-dessous une sélection de quelques distinctions reçues en 2014



- **BNP Paribas, 2^{ème} banque la plus engagée dans la protection de l'environnement**

BNP Paribas arrive en seconde place du classement 2014 « The World's Greenest Banks » publié par Bloomberg, qui recense les banques les plus engagées dans la protection de l'environnement, avec un score général de 82.3/100.



- **Jean-Laurent Bonnafé, classé 1er dirigeant du secteur bancaire européen**

Pour la deuxième année consécutive, l'Etude Extel 2014 a classé Jean-Laurent Bonnafé 1er dirigeant du secteur bancaire européen (sur 86) dans la catégorie « CEO - secteur Bancaire » en Europe.

Lars Machenil, directeur financier de BNP Paribas, se classe en seconde position (sur 93) dans la catégorie « CFO - secteur Bancaire ».

Par ailleurs, la banque est classée n°3 (sur 105) pour la qualité de ses relations investisseurs avec le marché financier.



- **BNP Paribas, première marque française selon Brand Finance**

BNP Paribas reste la marque française dont la valeur est la plus élevée parmi les 50 plus grandes marques de l'hexagone, selon Brand Finance, institut spécialisé dans la valorisation de marques.

Avec une valeur de marque s'élevant à 14,7 milliards d'euros, sa valeur a augmenté en un an de 590 millions d'euros.



- **BNP Paribas, 7^{ème} marque mondiale du secteur bancaire selon Brand Finance**

Brand Finance classe la marque BNP Paribas au 7^{ème} rang du secteur bancaire au plan mondial, avec une valeur estimée à 20,2 milliards de dollars.

Dans la banque de détail, la marque se classe au 4^{ème} rang mondial et dans l'univers de l'assurance, elle se classe au 5^{ème} rang mondial.

En Europe, la marque BNP Paribas se classe au 1^{er} rang.

13 PROJET de RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie en tant que besoin les modes et les délais de convocation de la présente et la déclare régulièrement convoquée et constituée

La présente résolution mise au vote est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2014 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014

La présente résolution mise au vote est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit

A- CONVENTIONS REGIES PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Le conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales Ces conventions se détaillent ainsi

I Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV ALYSSA SICAV UBCI Univers actions SALAMBO SICAV et UTP SICAF, conformément aux conditions suivantes

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	18,14%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	10 KDT
Alyssa Sicav	2,80%	0 1% Actifs nets TTC	-	1 151 KDT
UBCI Univers SICAV	39,20%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	86,51%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	42,41%	0,65% Actifs nets TTC	-	36 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 225 KDT en 2014

Cette convention mise au vote est

2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2014, à 35 KDT. Par ailleurs, suite à la fin d'un détachement d'un salarié l'UBCI a remboursé un montant de 21KDT à UBCI Finance.

Cette convention mise au vote est

II Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2014, au titre de ce contrat, s'élèvent à 993 KDT.

Cette convention mise au vote est

B- Opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions conclues antérieurement ayant fait l'objet d'avenant

En vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'« assistance technique », conclus le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à l'UBCI un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 permettant ainsi de rembourser les charges des prestations de services informatiques ainsi que les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe courant

l'exercice 2013, totalisant 7 207 KDT. Le reliquat du montant du remboursement relatif à l'exercice 2013, soit 3 293 KDT a été enregistré comme gain exceptionnel.

Le reliquat du montant du soutien financier, soit 6,5 MDT, a été imputé sur les comptes de 2014 et permet ainsi d'annuler l'effet financier des conventions conclues avec le groupe BNP PARIBAS au titre de cet exercice.

Ainsi, les prestations de service rendues par les entités du groupe BNPPARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avares au titre de l'exercice 2014, sont présentées aux points 1 et 2 ci-dessous.

1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'application ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 et qui se présentent comme suit :

1.1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également, le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation.

sur l'indice SYNTEC Le montant facturé en 2014, s'élève à 1 041 KDT Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC Le montant facturé en 2014, s'élève à 314 KDT

En outre le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC Le montant facturé à ce titre en 2014 s'élève à 217 KDT

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS Le montant facturé au titre de l'année 2014 s'élève à 38 KDT

1 2 Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE Le droit d'utilisation concédé est non exclusif personnel non transférable et non cessible Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010 La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés

Le montant facturé en 2014, s'élève à 343 KDT

1 3 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010 La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC

Le montant facturé en 2014, s'élève à 454 KDT

1 4 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel non transférable et non cessible Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010 La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2014, s'élève à 193 KDT et a été comptabilisé parmi les charges. Le contrat prévoit également la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.

Le montant facturé en 2014 s'élève à 80 KDT

1 5 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de cette mise à disposition d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS, notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 468 KDT

1 6 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2014 s'élève à 387 KDT

1 7 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 38 KDT

1 8 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2013 s'élève à 63 KDT.

1 9 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 399 KDT.

1 10 Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 61 KDT.

1 11 Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 99 KDT

1 12 Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1 13 Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu en date du 14 mai 2013 un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014 s'élève à 70 KDT

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 158 KDT

1 14 Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 87 KDT

1 15 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1 0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 222 KDT.

2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

2 1 Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2014, le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 79 KDT ,
- Licence COBOL (Licence Groupe BNP) pour un montant de 88 KDT
- Licence ORACLE SIEBEL pour client First pour un montant de 26 KDT ,
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 65 KDT ,

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 258 KDT.

2 2 Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2 2 1 Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. Le montant total facturé en 2014, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 65 KDT.

2 2 2 Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2014. Le montant facturé à ce titre, en 2014, s'élève à 6 KDT.

2 2 3 Contrat INETG

L'UBCI a conclu en date du 26 octobre 2012 un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2014. Le montant facturé à ce titre, en 2014 s'élève à 69 KDT.

2 2 4 Prestations de maintenance de boîtiers

En 2014, BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boîtiers Riverbed pour 65 KDT.

2 3 Redevances de télécommunication

En 2014, BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total des dites redevances s'élève à 603 KDT.

3 Acquisition d'immobilisations incorporelles

En 2014, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 298 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4 Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012 un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production, etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées à ce titre par la BDSI au titre de 2014, totalisent 691 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique 499 KDT
- Frais de développement informatique 192 KDT

5 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques
- L'appui logistique des ressources humaines
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ,
- Les Services et Produits bancaires
- Les prestations mutualisées Groupe , et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI. Le plafond au titre de l'exercice 2014 est fixé à 0,8% du PNB.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2014.

6 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles » aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2015.

Ces conventions, mises au vote sont

C- GARANTIES EMISES PAR BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de provision des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2014, s'élèvent à 533 KDT.

Cette convention mise au vote est

D- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

- 1 Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 18 Juin 2014 se détaillent, pour l'exercice 2014 comme suit

- La rémunération annuelle brute du Président du Conseil, s'élève à 298 KDT, dont 34 KDT à titre d'indemnité. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2014 s'élève à 323 KDT, dont 9 KDT de charges fiscales.
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. La rémunération annuelle du Directeur Général telle que prévue par ledit contrat, s'élève à 297 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion d'un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2014 s'élève à 683 KDT, dont 140 KDT de charges fiscales et sociales.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2014, s'élève à 498 KDT.

Cette convention mise au vote est

- 2 Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit (en Dinars)

	Président du conseil d'administration		Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	322 898	0	682 612	0	498 250	498 250
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0

Paiements en actions	0	0	0	0	0	0
Total	322 898	0	682 612	0	498 250	498 250

Cette convention mise au vote est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 625 908 103 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves

La présente résolution mise au vote est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter dans le compte « Réserves facultatives » un montant de 760 445,400 Dinars représentant le solde du compte modification comptable au 31 décembre 2014

La présente résolution mise au vote est

Sixième Résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 qui s'élève à 30 235 980,577 Dinars dans les réserves comme suit

Bénéfice de l'exercice	30 235 980 577
Report à nouveau	2 389,234
Total	30 238 369,811
Réserve légale	1 012 094,773
Réserves spéciales de réinvestissement	15 037 393,998
Réserves facultatives	14 188 881,040
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de 14 001 070,300 Dinars à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013. Ainsi le dividende par action fixé à 0,700 Dinars sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du

La présente résolution mise au vote est

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2015 à un montant global de 502 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'allocation aux membres du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques, à titre de rémunération la somme de 4 375 Dinars bruts par administrateur et par réunion pour l'exercice 2015.

La présente résolution mise au vote est

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en tant que Commissaires aux Comptes le Cabinet _____ et le Cabinet _____, et ce, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

La présente résolution mise au vote est

Onzième Résolution

Constatant que le mandat de Monsieur Jacques DESPONTS, Monsieur Ridha Ben MOSBAH, MENINX HOLDING, Monsieur Mohsen SELLAMI, Monsieur Philippe TARTELIN et Monsieur Abderrazak ZOUARI sont venus à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur(s) de _____ pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui(leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui(leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer _____ en qualité d'Administrateur de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui(leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui(leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation

La présente résolution mise au vote est

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée
à _____

